

JANVIER 2016

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE | ENTRETIEN AVEC LE DÉPUTÉ PATRICK BLOCHE | SYNTHÈSE ARCHITECTURALE, CLÉ DE LA QUALITÉ DES OUVRAGES | ARCHITECTURE, LE CLIMAT DE L'AVENIR | FORMATION PAMO 2016 | NOUVELLE RÉGLEMENTATION SOCIALE ET RISQUES PRUD'HOMAIUX

46^E CONGRÈS DES ARCHITECTES

COMPTE RENDU

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

PUBLI-REPORTAGE
90 logements de la cité Saint-Roch à Montpellier ont été réhabilités avec pour objectif l'atteinte du label BBC Effinergie Rénovation.

90 LOGEMENTS RÉNOVÉS POUR DES FACTURES DIVISÉES PAR 5

CITÉ SAINT-ROCH DE MONTPELLIER (34)

- Maître d'ouvrage : Cileo Habitat
- Architecte : Cabinet Jauré
- Bureau d'études Fluides : Arch.Eco.E
- Surface rénover : 2 011 m²
- Coût : 6 500 k€
- Livraison : octobre 2012
- Facture moyenne d'énergie : 45 €/mois
- Classe énergétique : A (E avant travaux)

Quel était l'objectif de Cileo Habitat en rénovant ces logements ?

Cileo Habitat voulait réaliser une rénovation exemplaire, en termes d'économies d'énergie et de charges pour les locataires, mais aussi de confort et d'esthétique. Les occupants se plaignaient en effet de factures très élevées (2 500 € en moyenne par an) et étaient insatisfaits du niveau de confort du chauffage et de l'eau chaude.

Grâce au renforcement de l'isolation, à la création de bow-windows, à la conversion du tout-électrique en un chauffage gaz individuel et une eau chaude solaire collective, les factures sont divisées par 5. Et le confort des habitants considérablement amélioré !



En savoir plus sur cette opération : www.cegibat.grdf.fr

CEGIBAT
L'expertise efficacité énergétique de GRDF

→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU,
GRDF Cegibat
www.cegibat.grdf.fr



© BRIGITTE JASE

**RÉGIS CHAUMONT,
PRÉSIDENT DE L'UNSA**



L'UNION DES ARCHITECTES

UNSA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr — www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsa.com

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Chaumont
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE : À l'honneur/Actus : Editions PC, Unsa — Institutionnel : Editions PC — Bon sens : Gilbert Ramus — International : Philippe Klein — Vie syndicale : Estelle Palucki, Editions PC — Club Prescrire : Ruth Mnamani — Formation : Bernard Coudert — Infos sociales : Christophe Yuen — Collectivité locale : Estelle Palucki — L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure : Estelle Palucki, Editions PC — L'architecture au quotidien : Editions PC — Archi-culture : Estelle Palucki, Isabelle Chinardet-Cantineau
Illustrations "Bon sens" : Nicolas Depoutot

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsa : 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION : ÉDITIONS PC — Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60
Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa
→ RÉGIE COMMERCIALE : Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Albédia

→ COUVERTURE
Photo : Espace Jean Zay à Saint-Martin d'Auxigny (18)
(ARCHI 3 — Jacques Boyer) © Jacques Boyer

La violence a frappé notre pays et l'heure est à la peine. Quentin Mourier, Vincent Detoc, Amine Ibnolmobarak, Emilie Meaud, Raphael Hilz, tous architectes, en ont été les malheureuses victimes. Au nom de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, nous disons à leurs proches notre émotion et notre très sincère sympathie.

Plus que jamais, il s'agit de porter haut les valeurs de notre métier, de tout faire pour que la création architecturale leur donne une force culturelle qui résiste à l'insensé et à l'absurde.

Ainsi, avec les membres du bureau élu, nous prenons la mesure de la responsabilité qui nous incombe dans la représentation de notre métier et serons digne de la confiance que vous nous accordez. Nous engageons donc la mise en œuvre d'un programme qui sera à la mesure des justes ambitions que doit avoir notre profession. Renforcer nos compétences, construire des réseaux professionnels solides, défendre l'indépendance de notre métier, être présents dans le débat public, mettre en avant la valeur ajoutée par notre profession, communiquer intelligemment pour que nous soyons visibles et reconnus, voilà les grands axes de notre mandat.

À l'heure où le ministère fait le décompte des adhérents, il est du devoir de chacun d'entre nous de ne pas laisser notre métier se diluer dans d'autres professions qui ne sont pas garantes de l'intérêt public conféré à la création architecturale. Les architectes doivent s'engager syndicalement. Il s'agit de notre représentation professionnelle au sein des mécanismes de l'État.

Le congrès de Montpellier, dont vous pourrez découvrir le compte rendu dans les pages du présent numéro, montre en détails combien nous avons à gagner à être dynamiques et porteurs du futur. Merci encore à tous ceux qui ont contribué à sa réussite. Comme l'a répété Jean Nouvel à Montpellier, notre société ne pourra être gagnante qu'avec les architectes.

Merci à vous tous d'agir avec nous !

**Régis Chaumont,
président de l'Unsa**

**04 À L'HONNEUR /
ACTUAS**

06 INSTITUTIONNEL
LIBÉRER LA CRÉATION ARCHITECTURALE,
INTERVIEW DE PATRICK BLOCHE

08 BON SENS
SYNTHÈSE ARCHITECTURALE,
CLÉ DE LA QUALITÉ DES OUVRAGES

13 INTERNATIONAL
ARCHITECTURE, LE CLIMAT DE L'AVENIR -
COLLOQUE DU 30 NOVEMBRE 2015

17 VIE SYNDICALE
46^e CONGRÈS DES ARCHITECTES À MONTPELLIER :
DISCOURS, TEMPS FORTS, INTERVIEW DE STEPHANIE
JANNIN, JEAN NOUVEL ET FRANÇOIS FONTÈS,
PRIX DU PROJET CITOYEN 2015...

21 CLUB PRESCRIRE

31 FORMATION
NOUVELLE SESSION DE FORMATION
PAMO 2016

32 INFOS SOCIALES
NOUVELLE RÉGLEMENTATION SOCIALE ET RISQUES
PRUD'HOMAIRES - SYNTHÈSE DE L'ATELIER SYNDICAL
DU 46^e CONGRÈS DES ARCHITECTES

**34 CAHIER SPÉCIAL RÉGION
CENTRE VAL-DE-LOIRE**

**41 L'ARCHITECTURE
AU QUOTIDIEN**
AGENCE SONA

42 ARCHI-CULTURE



1



2
Le bureau restreint de l'UNEAP

L'OMPL FÊTE SES 10 ANS



L'OMPL (observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales) a été créée en 2005 par les partenaires sociaux. Au cours de sa première décennie il a publié 70 études dont 5 études thématiques directement liées à la branche des entreprises d'architecture et 6 qui sont transverses à toutes les entreprises libérales. Pour la décennie à venir, l'OMPL a décidé non seulement de changer son logo mais également de s'engager encore plus auprès des branches professionnelles : lettre d'information sur les évolutions européennes et juridiques liées à la formation, accompagnement des plans d'actions des branches ... Aussi n'hésitez pas à vous inscrire sur son site afin d'être informé de toute son actualité et consulter ses études <http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/>.

LES PRIX D'ARCHITECTURE DU GROUPE MONITEUR 2015

Le jury de la 33^e édition des Prix d'architecture du Groupe Moniteur a dévoilé son palmarès le 23 novembre dernier, notamment :

- **Équerre d'argent** : maison de santé à Vézelay (89), lauréate de la catégorie " Lieux d'activité " (maître d'ouvrage : Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan ; architectes : Bernard Quirot Architecte & Associés)
- **Prix de la Première œuvre** : sanitaires au lac du Lit du Roi à Massignieu-de-Rives (01) (maître d'ouvrage : privé ; architectes : Régis Roudil)

Retrouvez l'intégralité du palmarès sur : www.lemoniteur.fr

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'UNSA ET SON PROGRAMME



De gauche à droite : Lionel Blancard de Léry, vice-président ; Régis Chaumont, président ; Sabine Fournal, secrétaire nationale ; Lionel Carli, vice-président ; Jean-Michel Dresse, trésorier.

"En plus de difficultés conjoncturelles, les architectes doivent faire face à des modifications structurelles qui touchent leur métier dans ses tréfonds.

Nous considérons que deux phénomènes sont plus particulièrement à l'origine de ces mutations : d'une part, la financiarisation systématique de tous les secteurs, d'autre part, la montée en puissance de nouveaux réseaux.

Notre programme a pour objectifs de renforcer et garantir nos compétences, de redonner à l'architecte sa place dans l'acte de construire, de convaincre nos concitoyens et leurs élus qu'il est l'acteur majeur d'un cadre de vie de qualité. Ce programme est construit sur 4 axes : la stratégie d'influence, l'action dans le paritarisme social, l'anticipation pour notre métier et la visibilité de notre union.

Pour que les architectes développent la spécificité et les valeurs de leur fonction, ils doivent saisir que le syndicat en est le vecteur nécessaire et celui reconnu par la Loi.

Nous assurons la représentation et la défense de chacun d'entre eux et pour cela nous devons être unis et nombreux. Nous disons à nos consœurs et confrères que notre métier se soutient ensemble, se réfléchit et se projette ensemble. L'Unsa y œuvre depuis 46 ans.

Alors que le monde politique a des difficultés à porter des idéaux fédérateurs, c'est dans le tissu des 55 syndicats affiliés que les choses se passent et que le futur se construit. Voilà ce que nous voulons partager avec tous."

Régis Chaumont, président de l'Unsa

L'ENQUÊTE ARCHILISTE 2015

Comme chaque année, Archiliste a publié les résultats de son enquête annuelle sur les modes d'information des prescripteurs du bâtiment. 875 prescripteurs ont répondu à cette 11^{ème} enquête sur leurs sources d'informations. À la question " Lisez-vous les magazines suivants " posée aux architectes, **Passion Architecture demeure dans le haut du classement en 7^e position sur 22 titres**. En 13 ans, notre revue syndicale a su se faire une place dans l'univers des publications du secteur et nous en sommes fiers.

LE PRIX NATIONAL ARTURBAIN.FR 2015

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année : **"Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts"**.

Le palmarès 2015 :

- **Prix des maires** : "Requalification du bord de mer", à Cagnes-sur-Mer (06)
- **Mention qualité de la vie sociale** : "Auxerre se réconcilie avec sa rivière l'Yonne", à Auxerre (89)
- **Mention qualité architecturale** : "La médiathèque Jean d'Ormesson, un bâtiment fait pour être partagé", à La Ferté Bernard (72)
- **Mention respect de l'environnement** : "La place Emile Cresp, cœur de la ville de Montrouge", à Montrouge (92)
- **Mention** : "Dans l'intervalle du centre-ville à la gare", à Bezannes (51)
- **Mention** : "Mise en lumière du château de Puilaurens", à Lapradelle-Puilaurens (11)
- **Meilleure communication** : "La place Emile Cresp, cœur de la ville de Montrouge", à Montrouge (92)
- **Prix Internet** : "La place Emile Cresp, cœur de la ville de Montrouge", à Montrouge (92)

PRIX DUO@WORK 2015



La proclamation des résultats de la 2^e édition du Prix Duo@Work a eu lieu le 16 novembre lors de la cérémonie d'inauguration de la 8^e édition du salon ARCHITECT@WORK de Paris. Ce prix distingue une démarche concertée exemplaire entre un architecte et un industriel.

Lauréat : Centre culturel de Beaumont Hague / Périphériques Architectes et Pyrrhus

2^e prix : Hôtel B&B de Marseille / Marciano et Eiffage

3^e prix : Pavillon d'accueil du Campus Evergreen à Montrouge / Arte Charpentier et 3A Composites

Mention spéciale : Biofaçades Symbio2 / XTU et Viry Fayat Group

LE NOUVEAU BUREAU DE L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

L'UNEAP a élu son nouveau bureau lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2015. Il est composé de : **Maxime Durif, ENSA Paris La Villette, président** ; Paul Antoine Vinouse, ENSA Bretagne, vice président ; Mathilde Padilla, ENSA Lyon, secrétaire générale ; Caroline Jeanselme, ENSA Saint-Etienne, trésorière ; Stéphane Majewski et Brice Franquesa, ENSA Lyon, en tant que chargés de mission graphisme et Corentin Robert et Pauline Lotz, ENSA Lyon, en tant que responsables de l'organisation des REESAP.

HOMMAGE AU PAYSAGISTE PASCAL CRIBIER



Le paysagiste Pascal Cribier, créateur sensible qui portait une extrême attention à son environnement naturel, nous a quittés. Diplômé de l'école nationale supérieure des Beaux arts de Paris, il obtient son diplôme d'architecte DPLG en 1978 et commence à travailler dans le domaine des jardins. Hésitant longtemps à se définir comme architecte ou paysagiste, c'est finalement comme jardinier qu'il se reconnaissait le mieux.

Son travail s'oriente vers les jardins de bâtiments publics (le Centre Pompidou-Metz, l'Hôpital Necker), les parcs publics ou privés (Parc du Faubourg d'Arras, Parc aux Angéliques à Bordeaux), l'écologie paysagère (réhabilitation du motu Tane, îlot privé frangeant l'île de Bora Bora qu'habite Paul-Emile Victor), les jardins privés (avec Louis Benech, jardin de Pierre Bergé, rue Bonaparte à Paris).

C'est dans la nuit du 3 au 4 novembre qu'il s'est donné la mort, il était âgé de 62 ans.

PÉTITION : LES ARCHITECTES SE MOBILISENT POUR PALMYRE : APPEL À SIGNATURES SUR LE SITE DE L'UNSA :

En mai 2015, en Syrie, Daech s'est emparé de la cité antique de Palmyre. Et depuis le groupe islamiste y a perpétré des destructions à coups d'explosifs, portant des atteintes irréparables à ce patrimoine classé au titre du patrimoine mondial. Ainsi les deux temples de Bél et de Baalshamin ont été démolis, de même que l'arc de triomphe iconique du site et des tours funéraires, tandis qu'en août, le chef des antiquités du site, Khaled al-Asaad, a été assassiné.

"Porter atteinte à ce patrimoine, l'effacer de manière irréversible et systématique, c'est outrager la mémoire et le cœur de tous les hommes et les femmes", a estimé le Comité Palmyre constitué par des architectes et des architectes du patrimoine et qui, il y a quelques semaines, a lancé une pétition.

Les signataires disent attendre fermement du Président de la République que le Patrimoine Universel, encore menacé sur les territoires où interviendront nos forces armées, soit enfin protégé.

Signez cette pétition en vous rendant sur le site de l'Unsa : <http://syndicat-architectes.fr/>

INSTITUTIONNEL

LIBÉRER LA CRÉATION ARCHITECTURALE

INTERVIEW DE PATRICK BLOCHE

Le député Patrick Bloche est l'auteur du rapport issu de la mission sur la création architecturale, qu'il a présenté devant la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation au mois de juillet 2014. En octobre 2015, lors du 46^e congrès des architectes, Patrick Bloche a appelé la profession à se mobiliser pour que les représentants de la Nation entendent sa voix. L'occasion pour *Passion Architecture* d'aller à sa rencontre...

Monsieur Bloche, sur votre rapport de juillet 2014, vous souligniez que les architectes étaient particulièrement absents des interventions sur le cadre bâti puisque 2/3 des constructions se faisaient sans eux. Pensez-vous que les amendements que vous avez proposés dans la loi CAP parviendront à modifier cet état de fait ?

Effectivement, je pense que l'amendement que nous sommes parvenus à faire adopter sur le seuil au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire est susceptible de modifier les équilibres actuels, qui sont très défavorables à la création architecturale. Les architectes ont littéralement disparu du paysage de la maison individuelle. C'est un signal fort qui est envoyé aux particuliers : au-delà de 150 mètres carrés, c'est un architecte qui doit concevoir votre projet. Il convient toutefois de noter que la loi fixe un seuil maximal, et qu'il appartiendra au pouvoir réglementaire de le fixer en dessous de cette limite. Mais c'est aussi un signal fort envoyé aux architectes eux-mêmes, qui doit leur montrer qu'ils ont toute leur place sur ce marché. Cependant, je ne conçois pas cette mesure comme un bouleversement de la situation actuelle : il s'agit surtout de revenir à l'équilibre qui existait avant la réforme de la SHON et de corriger les effets que cette réforme a mécaniquement eus sur le seuil de recours à l'architecte.

Par ailleurs, l'amendement relatif au recours à l'architecte pour les projets de lotissement, qui renvoie au pouvoir réglementaire le soin de fixer le seuil à partir duquel le recours à un architecte est obligatoire, devrait avoir un impact significatif sur l'implication des architectes dans les zones pavillonnaires, en fonction du niveau où le pouvoir réglementaire placera le curseur. C'est une mesure indispensable pour éviter le mitage de l'espace et redonner de la cohérence à nos paysages.

Et quelles mesures complémentaires, qu'elles soient d'ordre législatif, réglementaire ou fiscal, pourraient replacer "l'architecte au centre de la construction du quotidien" et donner du "désir d'architecture à nos concitoyens" ?

Nous avons évoqué cette question dans le rapport de la mission d'information sur la création architecturale et avancé deux propositions à ce sujet : d'une part, la création d'un prêt bonifié pour les particuliers qui recourent à un architecte en dessous d'un seuil fixé par le pouvoir réglementaire ; d'autre part, la mise en place d'un permis simplifié. C'est pour mettre en œuvre cette recommandation que nous avons adopté, dans le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, un amendement permettant de réduire les délais

d'instruction des demandes de permis de construire déposées par un particulier ayant recours à un architecte. C'est logique : dans un tel cas de figure, le travail administratif est plus rapide, car l'architecte apporte certains gages, notamment en matière de respect des règles d'urbanisme, par rapport à d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre. Une expérimentation a également été annoncée par la ministre en séance publique, qui devrait être lancée prochainement et qui permettra aux collectivités volontaires de mettre en œuvre un permis simplifié pour les demandes déposées par les particuliers qui ont eu recours à un architecte alors que cela n'était pas obligatoire eu égard à la superficie de leur construction. En imposant une réduction des délais d'instruction, c'est précisément l'objectif que nous recherchons. Mais il est vrai que l'expérimentation pourrait permettre d'avancer de façon concrète sur la procédure elle-même, sur les documents exigés et les délais.

L'Unsa milite, comme vous, pour que l'utilisateur soit mieux pris en compte dans le processus de conception des bâtiments, et votre participation aux deux derniers Prix du projet citoyen en témoigne. La loi MOP est un très bon outil pour favoriser ce dialogue avec l'utilisateur tout au long de la conception.

Que pensez-vous des contrats globaux qui figent le projet dès la remise de l'offre ?

Si ces contrats peuvent être utiles pour certains marchés, je crois qu'il serait opportun de les adapter aux exigences spécifiques des marchés de maîtrise d'œuvre, qui ne sont pas des marchés comme les autres. Dans cette optique, une place plus grande devrait être faite

aux citoyens : c'est aux maîtres d'ouvrage de trouver, en pratique, les moyens d'associer les citoyens à la construction de leur ville. Au-delà de cet aspect particulier, ces contrats soulèvent des questions légitimes, notamment au regard de l'indépendance de l'architecte. C'est pourquoi nous avons recommandé, dans le rapport d'information, que, dans le cas d'un partenariat public-privé, deux architectes soient choisis lors du concours de maîtrise d'œuvre : l'un chargé de conseiller la maîtrise d'ouvrage publique, une fois conclu le contrat de partenariat, l'autre poursuivant sa mission auprès du groupement privé. Malheureusement, en raison des règles constitutionnelles relatives à l'initiative parlementaire, seul le Gouvernement pourrait être à l'origine d'une telle mesure au plan législatif. En ce qui concerne les contrats globaux de performance, nous avons cependant adopté, dans le cadre du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au

“
**UN PERMIS SIMPLIFIÉ POUR
LES DEMANDES DÉPOSÉES
PAR LES PARTICULIERS
QUI ONT EU RECOURS
À UN ARCHITECTE**”



patrimoine, un amendement qui permet de revenir au droit antérieur en la matière : les acheteurs publics soumis à la loi MOP ne pourront passer de tels contrats que si des motifs d'ordre technique ou un engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur à la conception de l'ouvrage.

L'Unifa se bat pour que l'architecte conserve son indépendance, seule garantie de défense du maître d'ouvrage, et pour que sa rémunération lui permette de mener des études abouties.

> Comment faire pour que le choix du maître d'œuvre ne se fasse pas au prix le plus bas ?

> Serait-il possible de raisonner en coût global, si oui, comment ?

> Quels moyens législatifs ou réglementaires pourraient être mis en place pour éviter le dumping des honoraires ?

Le problème, dans ce domaine, est que nous sommes soumis au respect du droit de la concurrence tel qu'il est élaboré par les institutions européennes et décliné en France. Les professions réglementées, comme les autres professions, doivent bénéficier d'un certain degré de concurrence pour fournir un service efficace à un prix juste. C'est pourquoi, dans ce domaine, les mains du législateur français sont quelque peu liées par le droit communautaire : il est difficile d'imposer des tarifs minimum, même si cela existe encore dans certains pays européens. Même le fait que les Ordres professionnels fassent état de tarifs recommandés n'a pas la faveur des institutions européennes. La commission européenne s'est très clairement prononcée contre de tels procédés. Les associations de consommateurs ont cependant un rôle à jouer ici : il faut les encourager à mener régulièrement des études sur les tarifs pratiqués et la qualité du service rendu, afin d'aider les consommateurs à éviter de recourir à des professionnels qui proposent des prestations à des tarifs exagérément faibles et, de façon générale, de mieux les informer. Il importe aussi que l'Ordre puisse mobiliser le droit de la concurrence à son profit : les prix abusivement bas peuvent constituer des pratiques anti-concurrentielles qui peuvent être réprimées.

La France est l'un des seuls pays à avoir institutionnalisé la présomption de responsabilité des constructeurs¹ et à leur avoir imposé diverses obligations d'assurance. Sans prétendre à une relation directe de cause à effet, la qualité de nos constructions n'est pas toujours au rendez-vous et notre pays est celui où les coûts d'assurance sont les plus élevés.

Il n'appartient pas aux seuls architectes de remettre en cause ces grands principes, mais ils peuvent en souhaiter un meilleur encadrement.

En particulier, il paraît équitable que soit inscrit dans la loi que cette présomption de responsabilité ne porte que sur les missions ou prestations confiées précisément par contrat à chaque constructeur par le maître d'ouvrage, et est exclue lorsque les prestataires ne sont pas chargés d'une mission de maîtrise d'œuvre d'exécution.

> Les architectes vous demandent si vous êtes favorable à un tel encadrement, qui a déjà été inscrit en 2005 dans le code de la construction et de l'habitation pour les contrôleurs techniques² ?

Les architectes ont vu, au cours des dernières années, leur responsabilité étendue sous l'effet d'évolutions jurisprudentielles, notamment en ce qui concerne la garantie décennale prévue par l'article 1792 du code civil. Il faut admettre que lorsque l'intervention de l'architecte se limite à l'établissement du projet architectural – qui comprend cependant, en application de

l'article 3 de la loi de 1977, la vérification que "les documents d'exécution et les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions du projet architectural" –, il n'est pas logique de lui faire porter la responsabilité d'un pur défaut d'exécution, qui n'était pas prévisible et dont il n'a pas pu informer le maître d'ouvrage. Une réflexion doit être menée sur ce point, car la responsabilité qui pèse aujourd'hui sur les architectes constitue un véritable frein à l'innovation architecturale. ▲

LA RESPONSABILITÉ QUI PÈSE AUJOURD'HUI SUR LES ARCHITECTES CONSTITUE UN VÉRITABLE FREIN À L'INNOVATION ARCHITECTURALE.

- 1) Art. 1792 du code civil ou L 111-13 du code de la construction et de l'habitation : "Tout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination. Une telle responsabilité n'a point lieu si le constructeur prouve que les dommages proviennent d'une cause étrangère."
- 2) Art. L 111-24 du CCH (modifié par l'ordonnance 2005-658 du 8 juin 2005, art. 4) : "Le contrôleur technique est soumis, dans les limites de la mission à lui confiée par le maître de l'ouvrage à la présomption de responsabilité édictée par les articles 1792, 1792-1 et 1792-2 du code civil, reproduits aux articles L 111-13 à L 111-15, qui se prescrit dans les conditions prévues à l'article 1792-4-1 du même code reproduit à l'article L 111-18. Le contrôleur technique n'est tenu vis-à-vis des constructeurs à supporter la réparation de dommages qu'à concurrence de la part de responsabilité susceptible d'être mise à sa charge dans les limites des missions définies par le contrat le liant au maître d'ouvrage."

BON SENS

SYNTHÈSE ARCHITECTURALE

CLÉ DE LA QUALITÉ DES OUVRAGES

La variété des projets susceptibles de répondre à un programme proposé par un maître d'ouvrage est importante : les concours d'architecture en apportent la preuve.
Cette richesse se mesure aussi à chaque stade de la conception : pour passer d'une esquisse ou d'un avant-projet sommaire à un dossier permettant de construire un nouveau bâtiment, ses concepteurs auront à faire des choix innombrables pour satisfaire le maximum d'objectifs, tout en tenant compte des données et en répondant à une multitude de contraintes.

La présente étude a pour objet d'expliquer la complexité du travail des concepteurs : la création de bâtiment n'est pas une démarche simpliste et univoque.

1 - QU'ATTEND-T-ON DES BÂTIMENTS ?

Les bâtiments, équipements et aménagements forment le cadre de vie urbain ou rural de nos concitoyens ; ils contribuent inévitablement à leur bien-être ou à leur mal-vivre.

L'importance de cet enjeu est doublée par la longue vie des bâtiments qui, l'un après l'autre, constituent le patrimoine immobilier d'un pays.

Ils ne sont donc pas de simples objets de consommation personnelle que l'on achète et jette, car les ouvrages réalisés s'imposent à tous, pour de nombreuses générations¹.

C'est pourquoi la réalisation de bâtiment, tout en répondant à de multiples contraintes, doit satisfaire de nombreux objectifs, de tous ordres² : culturel, social, environnemental, urbanistique, esthétique, fonctionnel, ergonomique, technique³, économique, réglementaire et normatif.

Le rôle de la création architecturale est de satisfaire au mieux toutes ces attentes.

2 - RÉFLEXIONS SUR LE PROGRAMME

Bien que dans certains cas, le maître d'œuvre ait pu participer à la programmation, la phase de conception commence habituellement par l'analyse d'un programme établi par le maître de l'ouvrage et par l'examen du site sur lequel l'ouvrage sera implanté. On reprendra utilement quelques indications classiques sur le **programme**, qui comprend :

- **les données**, principalement sur l'environnement, les spécificités du site, les réseaux, les équipements, etc ;
- **les ambitions et besoins**, que doit satisfaire le futur ouvrage, en termes fonctionnels, quantitatifs, qualitatifs et économiques, mais aussi, comme cela a été écrit ci-dessus, en valeurs culturelle, voire emblématique, sociale et environnementale ;
- **les contraintes**, qui s'imposent au maître de l'ouvrage et aux constructeurs, notamment les règles de toutes natures ;
- **les exigences particulières**, telles que les conditions de réalisation (procédure, délai, coût, etc.).

Il est aisé de comprendre que ces éléments de programme sont souvent légitimement divergents, voire contradictoires ; pour exemples :



- l'investissement le plus faible conduit difficilement au coût d'exploitation le plus réduit et à la plus longue vie du bâtiment (tous autres éléments étant égaux par ailleurs) ;
- les mesures de protection des personnes et des biens (contre les agressions extérieures, le vol, le terrorisme) rendent plus malaisées les mesures de sécurité contre l'incendie (sorties multiples des personnes, libres accès des services de secours, etc) ;
- la fonctionnalité peut être contrecarrée par diverses règles (accès urbain par exemple) ;
- les sommes consacrées aux éléments de confort intérieur ne sont plus disponibles pour les aménagements extérieurs ;
- etc.

La liste de ces contradictions éventuelles est illimitée.

3 - LE PROCESSUS DE CONCEPTION DES OUVRAGES DE BÂTIMENT

On vient de voir l'ampleur et la diversité des préoccupations qui doivent être présentes dans l'esprit des concepteurs d'un ouvrage, à chaque instant de leur démarche de création.

Les concepteurs⁴ ont donc un rôle complexe :

- ils doivent disposer en permanence d'une **capacité créative globale**, sur la base de réflexions et d'études portant sur l'ensemble des données, objectifs et contraintes ;

→ tout au long des phases de conception, en concertation avec le maître de l'ouvrage, **ils arbitrent** entre les solutions susceptibles de répondre aux éléments (divergents pour certains) du programme, **ils procèdent à des choix** de plus en plus nombreux, précis et détaillés et **ils assurent leur cohérence**.

La multiplicité des choix à opérer⁵ et leur inévitable interdépendance montrent que la création de bâtiment ne peut en aucun cas se réduire à la superposition de solutions techniques isolées qui auraient été étudiées indépendamment par un certain nombre de professionnels spécialisés.

La conception architecturale est une démarche nécessairement "englobante".

La désignation de la ou des entreprises chargées de la réalisation, intervient plus ou moins tôt selon la procédure choisie par le maître de l'ouvrage, mais, nonobstant toutes les élucubrations possibles, l'élaboration d'un projet devra toujours précéder la construction proprement dite des bâtiments⁶. De fait, aucun maître d'ouvrage professionnel ne commettra la faute de conclure des marchés avec des entreprises sans qu'une description précise n'existe sur les travaux à réaliser par chaque corps d'état.

Et pourtant, le clan des apprentis sorciers qui croient avantageux de traiter directement avec les entreprises sans passer par la case "maîtrise d'œuvre" reste actif.

4 - LE RÔLE SINGULIER DE L'ARCHITECTE

La profession d'architecte est la seule dont les membres aient reçu une formation de créateur portant sur tous les objectifs cités ci-dessus (voir note 4), et il est aisé de démontrer qu'à chaque étape de la conception, l'architecte ne peut être étranger à aucune des options retenues⁷.

Par contre, l'architecte n'est pas le "plus sachant" dans tous les domaines, et dès que la nature du site ou la complexité du programme le nécessite, il sera assisté par des "plus sachants que lui", qu'il s'agisse :

- des spécialistes sur des sujets d'ordre fonctionnel (scénographe, muséographe, technicien de process, etc...),
- d'acteurs particuliers de la conception (paysagiste, décorateur, coloriste, architecte lumière, etc),
- des spécialistes et experts (géomètres, ingénieurs dans les multiples domaines de leur compétence, économistes, etc...),
- voire de juriste, sociologue, médecin, etc...

Mais il faut absolument le rappeler : **aucun de ces sachants ne peut concevoir isolément la fraction d'ouvrage ressortant de son domaine**.

Les décisions d'ordre technique, par exemple, ne sont jamais prises individuellement par chacun des spécialistes auxquels l'architecte est associé, d'autant que les solutions les plus "directement les meilleures" de chaque technique ne sont pas forcément cohérentes entre elles, et ne répondent que rarement d'emblée à tous les autres objectifs de la démarche globale.

La maîtrise des coûts, autre exemple, est essentiellement un problème de choix "architecturaux" (c'est-à-dire globaux) face au programme et au budget ; les éléments statistiques et les calculs aidant à ces choix ne sont que les outils détenus par la plupart des professionnels organisés.

La valeur symbolique que l'on peut vouloir donner à certaines parties d'ouvrage peut rendre plus difficile l'organisation fonctionnelle, ou engendrer des coûts supérieurs, ou poser tous autres problèmes (exploitation, sécurité, etc.) ; cela peut nécessiter des études plus complexes, et requérir, *in fine*, la décision du client.



Il faut donc un professionnel qui sache, tout au long de sa mission, assumer cette tâche de création en prenant en considération toutes les ambitions et toutes les données, fournies tant par le maître de l'ouvrage que par ses partenaires de la conception, et qui puisse proposer les compromis satisfaisant au mieux l'ensemble des objectifs.

Il s'agit bien d'un travail de synthèse.

C'est logiquement que, dans la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique⁸ (article 7), le législateur a retenu pour le "bâtiment" une "mission de base qui doit permettre au maître d'œuvre de réaliser la synthèse architecturale des objectifs et des contraintes du programme, et de s'assurer du respect, lors de l'exécution de l'ouvrage, des études qu'il a effectuées."

- 1) L'architecture est aussi un "art". Mais on doit observer que la plupart des arts nécessitent une démarche volontaire que personne n'est obligé de faire : on peut choisir de ne pas fréquenter les musées ou les théâtres, de ne pas écouter de musique et on peut même renoncer à la lecture. A contrario, personne ne peut "échapper" à l'architecture : elle s'impose à tous. D'où son caractère "d'intérêt public" énoncé par la loi de 1977 sur l'architecture.
- 2) Contrairement à des idées simplistes, la production des bâtiments et équipements n'est pas limitée à la seule satisfaction d'un "service" : il serait criminel de construire un barrage avec l'unique préoccupation de produire de l'électricité, il serait fautif d'isoler un bâtiment par l'extérieur avec seulement le coefficient x ou y en ligne de mire (Lire Passion architecture n°34, pages 8 et 9 : "Façades de rechange et GPE").
- 3) La réussite technique d'un bâtiment n'est donc que l'un des nombreux objectifs assignés à ceux qui le produisent.
- 4) Pour créer, choisir et arbitrer, la maîtrise d'œuvre s'appuie sur des savoirs, correspondants aux objectifs énumérés au § 1 de la présente étude : - culture, - disciplines sociales, - sciences de l'environnement, - urbanisme réglementaire et projet urbain, - composition générale et de détail (des volumes, des matériaux, des couleurs, des lumières, etc.), - fonctionnalité et ergonomie, - techniques de construction et d'équipement, - sécurité et santé des constructeurs et, in fine, des utilisateurs, - maîtrise des coûts, - connaissance des dispositions légales ou normatives, - etc.
- 5) Doit-on rappeler que, même après qu'on ait choisi un "parti", il existe une multiplicité de matériaux et de matériels disponibles et qu'il y a une infinité de manières de les assembler.
- 6) Dans tous les cas de figure, les entrepreneurs ne peuvent commander les matériaux, et les ouvriers ne peuvent commencer à les mettre en œuvre que s'ils disposent d'un dossier décrivant les ouvrages à réaliser.
- 7) L'architecte est aussi souvent le mieux placé pour conseiller le maître de l'ouvrage dans les multiples arbitrages auxquels il faut procéder.
- 8) Loi 85-704 du 12 juillet 1985.



Mais, ne nous y trompons pas : cette synthèse architecturale doit être assurée depuis les premières études (esquisse ou avant projet) jusqu'à la livraison des ouvrages⁹.

L'architecte est le seul professionnel généraliste formé pour assurer ce travail de création et de synthèse, et, comme la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture lui a donné des responsabilités particulières pour la conception des ouvrages de bâtiment, on peut en conclure que la tâche de synthèse architecturale incombe forcément à l'architecte de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

C'est l'occasion de rappeler que ces démarches nécessitent beaucoup de travail : **l'optimisation des qualités d'un projet n'est jamais immédiate.**

Si le maître de l'ouvrage a la volonté sincère d'obtenir un très bon projet, il doit comprendre que **son intérêt est donner à sa maîtrise d'œuvre les moyens** (temps et rémunération) de pouvoir procéder à des recherches poussées, (y compris en revenant éventuellement en arrière), afin d'améliorer le projet à chaque étape de son élaboration.

5 - SYNTHÈSE ARCHITECTURALE ET BIM

Parmi les "progrès" qu'apporterait le BIM¹⁰, la possibilité de pouvoir travailler "ensemble" est souvent mise en avant.

Cela fait sourire, parce qu'il a toujours été possible à plusieurs acteurs de travailler simultanément mais, comme on l'a expliqué aux § 3 et 4 ci-dessus, la "conception" n'est pas une démarche simpliste comme le pensent des non-professionnels :

→ avant de calculer les structures, l'ingénieur béton a besoin d'un projet de l'architecte, - avant de proposer un réseau d'eaux usées, le spécialiste a, lui aussi, besoin d'un projet, mais en plus, il préfère connaître l'encombrement des structures, - avant de positionner des luminaires, des bouches de ventilation, des détecteurs, etc, tous les spécialistes ont besoin de connaître les volumes à équiper et leurs fonctions (et même, s'il y aura des faux-plafonds !), - etc.

L'avantage du BIM sera sans doute la facilité des échanges entre tous les acteurs et **l'ampleur des informations** qui pourront être non seulement stockées, mais utilisables de manière interactive.

On peut logiquement penser qu'en phase conception, une fonction importante du "BIM management"¹¹ résidera dans cette **mise en cohérence d'études dispersées** afin d'en faire

une **synthèse architecturale réussie** dans tous les domaines (pas seulement sur l'aspect technique).

Encore faut-il que les études des uns et des autres tombent dans l'espace de travail du seul acteur susceptible d'arbitrer les difficultés et dyscohérences et de proposer aux uns et aux autres des solutions harmonisées, susceptibles de s'intégrer dans le "parti" adopté, à savoir l'architecte¹².

L'architecte paraît ainsi le meilleur acteur pour réussir la **synthèse architecturale**, pour assurer la fonction du **BIM management**, et pour assumer les tâches et responsabilités de **mandataire** de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

6 - L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET SON MANDATAIRE

Ce qui vient d'être analysé est généralement très bien compris par les maîtres d'ouvrage professionnels.

Ceci explique que la plupart d'entre eux exigent que le mandataire des équipes de maîtrise d'œuvre soit l'architecte, bien que ce ne soit pas une obligation découlant des textes.

Comme cela a été dit ci-dessus, le choix de l'architecte en tant que mandataire peut aussi résulter de la situation particulière de l'architecte au regard de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et surtout, en raison de la propriété intellectuelle et artistique attachée aux œuvres d'architecture.

Tout maître d'ouvrage attribue au mandataire d'une équipe de maîtrise d'œuvre des responsabilités sérieuses, et le plus souvent :

→ être, au nom de l'ensemble de ses cotraitants, l'interlocuteur unique du maître d'ouvrage mais aussi auprès des tiers, ce

9) La "synthèse architecturale", thème de la présente étude, ne doit pas être confondue avec la tâche ponctuelle de "mise en cohérence spatiale des éléments d'ouvrage de tous les corps d'état" effectuée au stade des documents d'exécution, et nommée "études de synthèse". La recherche de la meilleure "synthèse architecturale", citée par l'article 7 de la loi MOP et thème de la présente étude, est au contraire une préoccupation permanente imprégnant la totalité des études de conception d'un bâtiment, et souvent jusqu'à sa mise en service.

10) BIM : Building Information Modeling

11) Réduire le BIM management à un BIG secrétariat serait une erreur.

12) Il reste aux architectes à prouver, par leur engagement dans la démarche BIM, qu'ils sont capables d'avoir au sein de leur structure, des collaborateurs sachant utiliser les "bons outils" tout au long de la gestation d'un projet.

13) En ce qui concerne la coordination des études et de l'exécution des prestations du marché de maîtrise d'œuvre, cette tâche peut être assumée par n'importe lequel des cotraitants (voire un sous-traitant), mais là aussi, il semble logique qu'elle soit effectuée sous la responsabilité du mandataire, ne serait-ce que parce que celui-ci doit pouvoir se substituer à son coordinateur si cela est nécessaire.

14) Pour donner un exemple, quel ingénieur structure sera utile : béton, charpente métallique, ossature bois, câbles, ou autre ? Devra-t-on faire appel à un ou plusieurs spécialistes des énergies renouvelables (si différentes les unes des autres) alors que l'on ignore encore tout du futur projet ? Aura-t-on besoin d'un ingénieur géologue ? Etc.

15) L'erreur de maître d'ouvrage serait encore plus grave s'il demandait tout de suite une répartition des honoraires entre les membres de l'équipe, puisqu'il est impossible de savoir quels professionnels seront sollicités et quel sera l'ampleur de leur travail !

16) L'un des objectifs est de laisser leur chance à de très nombreux bureaux d'ingénieurs conseils spécialisés et très compétents qui pourraient être intégrés chaque fois que nécessaire. À défaut, la facilité est de choisir un gros BET généraliste au sein duquel on piochera les spécialistes utiles. Exit alors les petites structures !

17) On laisse le lecteur juger deux des objectifs de la Commission européenne en faveur d'un encadrement sévère de la concurrence : 1 - Il faut empêcher les acheteurs publics de favoriser les entreprises de leur pays, 2 - Pas de confiance dans l'intégrité des acheteurs publics et des opérateurs privés, car la corruption se glisse partout où il y a de la liberté.

18) Comme cela a été moult fois écrit, le véritable objet des missions de maîtrise d'œuvre, ce n'est pas le formalisme pour la production des "livrables" ; c'est ce que la création des concepteurs permettra de faire réaliser (par d'autres marchés conclus avec d'autres opérateurs) pour servir à plusieurs générations de personnes, tout en enrichissant le patrimoine d'un pays.

qui implique de lourdes responsabilités qui dépassent complètement la fonction d'un secrétariat diligent ;

- représentant ses cotraitants et parlant en leur nom, le mandataire engage aussi sa responsabilité à leur égard ;
- le contrat prévoit souvent que le mandataire sera engagé (moralement, matériellement, financièrement, juridiquement) pour la bonne exécution de la totalité des prestations prévues par le contrat, dans les délais contractuels, nonobstant toute défaillance de ses partenaires ; ce qui implique l'obligation de se substituer à un cotraitant en cas de disparition de l'un d'eux (ou le remplacer par un autre professionnel).

Le seul fait que le mandataire engage sa responsabilité pour l'exécution complète du contrat nécessite qu'il ait le **pouvoir d'arbitrer** les problèmes conceptuels entre les cotraitants de l'équipe, voire leurs désaccords éventuels.

L'architecte, garant de la synthèse globale de la conception, tout en reconnaissant les savoirs de ses partenaires et en étant à leur écoute, est évidemment le mieux armé pour faire, chaque fois que cela est nécessaire, les **choix** entre les propositions de ces derniers : ceci conforte le choix de l'architecte en tant que **mandataire** du groupement de concepteurs¹³.



Précisons que la fonction de **mandataire** (surtout si le contrat impose au mandataire d'être "solidaire" de ses cotraitants) demande beaucoup de compétence et de temps et engendre d'énormes responsabilités : elle "vaut cher".

Les honoraires correspondants doivent être justement évalués et être distincts des honoraires de conception proprement dits.

7 - QUAND ET COMMENT CONSTITUER L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ?

Le nombre des spécialistes susceptibles d'intervenir dans la conception d'un projet est très important (voir § 4 ci-avant) et il n'est jamais nécessaire de faire appel à tous¹⁴.

Par conséquent, avant tout commencement des études, la seule connaissance de la nature de l'opération est insuffisante pour avoir une idée précise des qualifications qu'il pourrait être nécessaire de rassembler pour mener à bien une mission de maîtrise d'œuvre, (notamment pour sa phase conceptuelle), puisque toutes les options du futur projet sont encore ouvertes.

Il est donc déraisonnable de vouloir constituer d'emblée une équipe figée.

Un maître d'ouvrage commet donc une faute (contre la raison) en demandant d'emblée (au stade des candidatures !) la composition "ne varietur" d'un groupement de maîtrise d'œuvre¹⁵.

il serait logique que l'architecte sollicite ses partenaires au fur et à mesure qu'avance l'étude du programme et que se dégagent les orientations des réponses architecturales, afin qu'il détermine chaque fois les "plus sachants que lui" correspondant le mieux aux besoins du projet¹⁶.

Quand il y a concours d'architecture, ce devrait donc être lors de la remise des prestations (esquisse ou APS) que l'équipe définitive devrait être proposée.

Tout ce qui vient d'être écrit n'est que pur bon sens.

Les maîtres d'ouvrage privés, qui ne se privent pas d'être intelligents, et leurs maîtres d'œuvre, n'hésitent pas, chaque fois que c'est avantageux pour la qualité d'un ouvrage, à procéder à l'adaptation des équipes de maîtrise d'œuvre.

Hélas, les maîtres d'ouvrage publics sont bridés par des procédures de sélection et de choix des titulaires des marchés, imposées par les commissaires européens pour lesquels la qualité des services n'est pas le principal objectif, mais plutôt la "concurrence", pure et dure¹⁷.

Officiellement, les équipes de maîtrise d'œuvre doivent être "figées" au stade de la sélection ! Oui, on a bien lu "sélection", quand cinquante ou cent équipes se présentent !

L'État français est bien obligé de réglementer la commande publique en respectant ces règles, notamment lors de la transposition des directives.

Espérons quand même que lors de la mise au point définitive du principal décret d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, les pouvoirs publics sauront astucieusement donner un peu de souplesse aux maîtres d'ouvrage publics, non seulement pour cette question de l'adaptation des groupements de prestataires, mais aussi pour modifier consensuellement les termes des marchés quand une éventuelle mise au point s'avère bénéfique pour la qualité des ouvrages.

Bien évidemment, on n'oubliera pas que la "sous-traitance" est un moyen parfaitement légal de compléter une équipe.

La difficulté peut alors venir de certains spécialistes qu'on aura cru bon d'insérer au départ dans une équipe, alors que l'évolution du projet rend finalement inutile leur intervention.

CONCLUSION

Le lecteur ne s'étonnera pas que dans un journal d'architectes, le rôle particulier de l'architecte au sein d'une équipe de maîtrise d'œuvre ait été démontrée.

Mais en même temps, il s'agissait aussi de rappeler, une fois encore, la spécificité de la maîtrise d'œuvre quand il s'agit de concevoir les éléments du cadre de vie de nos concitoyens¹⁸. Cette "spécificité" justifie grandement des "procédures spécifiques" pour l'attribution de tels marchés.

Espérons que les pouvoirs publics entendront cet appel. ►

→→→ GILBERT RAMUS
Architecte, Commission juridique de l'Unsa





La vie devant soi

Collaborer à un projet certifié NF Habitat ou NF Habitat HQE™, c'est choisir de s'associer à la certification de référence en construction, en exploitation et en rénovation délivrée par Cerqual Qualitel Certification. C'est être identifié comme un partenaire de qualité reconnu et travailler dans un cadre d'exigences structurées et évaluées.

Choisir NF Habitat, c'est vous valoriser et voir plus loin pour la qualité de vie des habitants avec des logements sains, sûrs et confortables.

NF Habitat, c'est offrir la vie devant soi.

nf-habitat.fr



VENISE - Crédit Photo : Antoine Doyen

La certification NF Habitat est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de l'Association QUALITEL, pour le logement collectif et individuel groupé.

CERQUAL
QUALITEL CERTIFICATION

INTERNATIONAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.UIA.ARCHI

ARCHITECTURE, LE CLIMAT DE L'AVENIR

COLLOQUE DU 30 NOVEMBRE 2015 À LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le colloque "Architecture, le climat de l'avenir", organisé à l'occasion de la COP 21, est le résultat d'un travail d'équipe entre l'Union Internationale des Architectes (UIA), à l'origine de l'initiative, le Conseil des Architectes d'Europe, le Conseil National de l'Ordre des Architectes et le Conseil International des Architectes Français, qui est la section française de l'UIA. Ils ont été rejoints par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine qui a accueilli ce colloque, mis à leur disposition ses moyens techniques et contribué au comité scientifique.

Le message que les institutions organisatrices souhaitent porter à travers ce colloque, mais aussi à travers le Manifeste qui est proposé à la signature des architectes du Monde, est simple :

- les architectes ont un rôle incontournable à jouer dans la prévention des risques liés au dérèglement climatique, et dans l'accompagnement et le relogement des victimes ;
- plus encore, les architectes ont un rôle incontournable à jouer dans la baisse de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effets de serre, à travers la mise en œuvre de solutions performantes, de matériaux et procédés de construction à faible taux d'énergie grise. Ils ont aussi un rôle à jouer en matière de gouvernance, d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;

“
PARMI TOUTES LES
ACTIVITÉS HUMAINES,
LES SOLUTIONS QUI
PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES
PAR LES ARCHITECTES
SONT PROBABLEMENT
CELLES QUI APPORTENT
LES RÉSULTATS LES
PLUS FACILEMENT
ATTEIGNABLES.”



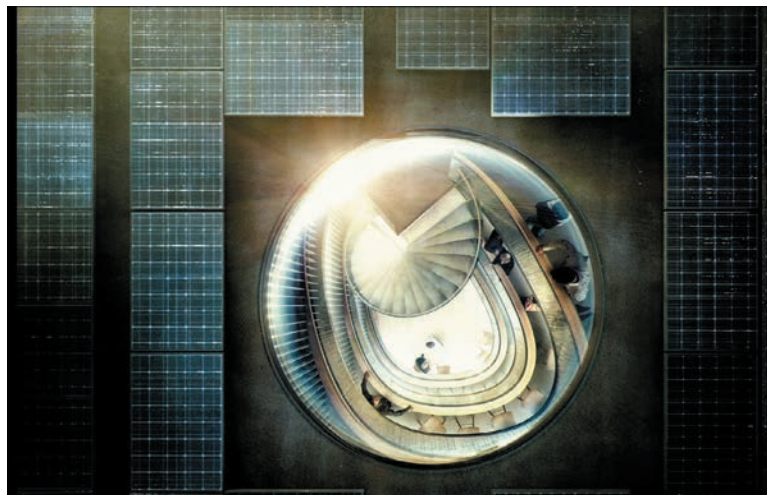
- parmi toutes les activités humaines, les solutions qui peuvent être proposées par les architectes sont probablement celles qui apportent les résultats les plus facilement atteignables ;
- mais tous ces efforts n'ont aucun sens et ne sont pas durables, s'ils sont mis en œuvre sans tenir compte de la qualité des lieux de vies et d'activités que nous réalisons pour des êtres humains. Là encore le rôle des architectes est incontournable !

Nos invités ont contribué à alimenter ce message.

Sylvie Joussaume, climatologue du GIEC, a rappelé quelles sont les conséquences du dérèglement climatique. Elle a insisté sur la nécessité impérieuse de limiter à l'échelle de la planète la hausse moyenne des températures à un maximum de 2°C par rapport à l'aire préindustrielle. Même dans ce cadre, nous devons nous préparer à des déplacements de plusieurs centaines de millions de personnes dans les zones qui seront le plus touchées par la montée du niveau de la mer et par la réduction de la production alimentaire dans les zones les plus exposées. Or, avec une hausse moyenne de 2°C, elle serait de l'ordre de 3° aux Pôles et de 4°C en Afrique, qui est déjà un continent ne subvenant pas à ses besoins alimentaires.

Patrick Coulombel, fondateur des Architectes de l'Urgence, nous a rendus attentifs aux conséquences du dérèglement climatique provoquant une recrudescence des catastrophes naturelles. Il nous a montré comment l'ONG qu'il représente participe aux interventions d'urgence après les catastrophes, puis au relogement provisoire des victimes avant le développement de projets d'aménagement du territoire plus pérennes. Il a insisté sur la nécessité pour les architectes de prévenir les conséquences de ces catastrophes par le choix des implantations humaines et la réalisation de bâtiments adaptés. Il a également expliqué l'importance économique et sociale d'une meilleure coordination et anticipation entre le relogement provisoire et définitif. Et il s'agit bien d'enjeux globaux auxquels doivent répondre les architectes (pour lesquels des organisations comme les Architectes de l'Urgence ne peuvent suffire) qui doivent s'ouvrir à des compétences plus larges au sein de la profession.

Pascal Gonthier nous a présenté plusieurs projets de bâtiments à faible consommation d'énergie. Il nous a montré com-



Projet de SNOHETTA

ment il a adapté à un milieu urbain, dans des projets parisiens d'immeubles collectifs, d'équipements et de maisons de ville, le concept de la PASSIVHAUS (label allemand de maison passive) comparable au label suisse MINERGIE. Il a insisté sur la place de la conception de la structure des bâtiments dans la recherche de leur performance énergétique (limitation des ponts thermiques). Ce à quoi contribue aussi le choix de matériaux adaptés. En particulier les ossatures bois qui sont faiblement conductrices et qui, dans leurs déclinaisons techniques permettent de réaliser des bâtiments à grande portée sans murs de refend (l'Université de Nanterre) qui permettent aussi de stocker du CO₂.

Anna Heringer, plus jeune prix de l'Aga Khan en 2007 pour son projet de diplôme portant sur la réalisation d'une école en terre séchée au Bangladesh, nous a expliqué qu'après les efforts en cours pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, l'enjeu pour la profession sera de réduire l'énergie grise des matériaux et procédés de mise en œuvre nécessaire à leur réalisation.

En effet, si le bâtiment contribue à environ 40 % des dépenses d'énergie et de production de gaz à effet de serre, une bonne moitié est liée à la construction, à l'entretien et à la maintenance.

De gauche à droite : Denis Cheyssoux, Carin Smuts, Kjetil Traedel Thorsen, Anna Heringer, Pascal Gonthier, Patrick Coulombel, Sylvie Joussaume, au pupitre David Mangin





De gauche à droite: Karima Déli, Thierry Salomon, Kjetil Traedel Thorsen, Frédéric Bonnet, Francis Choat, Ken Yeang, Catherine Jacquot, Edward Mazria.

C'est probablement là que le potentiel de réduction est le plus fort. Cela passe par l'usage de matériaux biosourcés et des circuits de production courts privilégiant des matériaux locaux. C'est la démarche qu'elle met en œuvre dans les projets qu'elle réalise en terre et en bois, au Bangladesh, en Tanzanie ou en Chine.

Carin Smuts, architecte sud-africaine s'est beaucoup investie dans l'amélioration de l'habitat et dans la réalisation d'équipements publics dans les township du Cap. À l'occasion de la Coupe du Monde de rugby, elle a utilisé le budget alloué pour réaliser un mur autour des township pour y intégrer des blocs sanitaires et des équipements collectifs. Elle a rappelé qu'à l'échelle de la planète, le logement et la création d'équipements pour les populations les plus pauvres constituent un enjeu majeur pour les toutes prochaines années. L'ONU considère qu'en 2050, 75 % de la population mondiale vivra en ville et que 50 % de l'habitat urbain sera constitué de bidonvilles. Cela signifie que plus du tiers de la population humaine vivra dans des bidonvilles ! Les réponses apportées par Carin Smuts passe par l'usage de matériaux simples, économes et par des techniques pouvant, au moins partiellement, être mises en œuvre par les habitants eux-mêmes.

David Mangin, architecte et Grand Prix National d'Urbanisme en 2008, se place dans le même registre de préoccupation. Il nous apporte des réponses à travers l'aménagement du territoire et l'urbanisme. En particulier à travers les projets qu'il a pu mener à Sao Paulo, au Brésil, pour la restructuration de favelas, mais aussi au Caire. La gouvernance et l'aménagement du territoire ont aussi un rôle à jouer dans l'évolution et la réorganisation de la ville européenne. Une nouvelle approche de l'étalement urbain et des circuits de déplacements et de transports, une diversification des modes de transport permettant de privilégier les transports collectifs, les déplacements piéton ou à bicyclette, sont autant de source de réduction de consommation d'énergie. Cela contribue en outre à la création d'une ville plus résiliente et plus aimable.

Kjetil Traedel Thorsen, cofondateur de l'agence d'architecture norvégienne et américaine SNOHETTA, Prix de l'Aga Khan en 2004 pour la Bibliothèque Alexandrine, et Prix Mies Van de Rohe en 2009 pour l'Opéra d'Oslo, nous montre en quoi une organisation d'agence et un mode de conception participatif peuvent contribuer à développer une démarche holistique plus à même de porter des projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de paysagisme, mais aussi de design, autant de disciplines auxquelles SNOHETTA se consacre, prenant mieux en compte des besoins globaux. Il nous a présenté la place de l'environnement et du développement durable dans l'ensemble des projets de SNOHETTA, en justifiant qu'il ne s'agissait pas d'une contrainte mais au contraire d'une opportunité d'enrichir chaque projet, et de développer de nouvelles techniques de construction

et de nouvelles expressions architecturales. Il a aussi insisté sur l'importance d'inscrire chaque projet dans son contexte environnemental, social et culturel, donc d'en faire une intervention unique ayant sa propre logique et sa propre réalité en communion avec un lieu. Une telle démarche n'aurait aucun sens si elle n'était tournée vers les usagers et ne leur permettait pas de s'approprier un espace. Il en fait la démonstration à travers la chaîne de solidarité qui s'est constituée pour protéger la bibliothèque alexandrine ou encore à travers les usages des espaces extérieurs de l'Opéra d'Oslo.

Cette première partie du colloque a été suivie par une **table ronde "Concevoir une ville résiliente et durable, et la conception premier enjeu d'un bâtiment durable"** qu'on peut résumer par les conclusions de chacun des intervenants pour développer une ville durable :

- **Edward Mazria** pense qu'il n'y a pas de conseil à donner... ;
- pour **Catherine Jacquot, présidente du CNOA**, "il faut que les architectes travaillent de façon extrêmement locale, pour répondre à des besoins globaux" ;
- pour **Ken Yeang, architecte** reconnu pour son travail sur les IGH passifs, "être un architecte, c'est vouloir être positif" ;
- pour **Francis Choat, maire d'Evry**, "il faut vraiment penser la modularité des habitations, où l'on puisse vivre, grandir, faire croître sa famille et la réduire" ;
- pour **Frédéric Bonnet, architecte et Grand Prix d'Urbanisme**, "les architectes doivent s'engager de façon plus claire en politique, c'est-à-dire dans le débat" ;
- pour **Kjetil Traedel Thorsen**, "il faut redonner de la place à l'intuition et à la communication" ;
- pour **Thierry Salomon, vice-président de MEGAWATT**, les architectes doivent "regarder les forêts. Les forêts c'est l'énergie solaire, la récupération de l'eau et des déchets, l'économie circulaire parfaite" ;
- **Karima Déli, député Européen EELV**, dit aux architectes: "Réinventons ensemble le XXI^e siècle, avec plein d'optimisme pour créer un monde plus heureux" ;
- **Luciano Lazzari, président du Conseil des Architectes d'Europe**, nous dit que les architectes ont la responsabilité de construire "un monde plus durable, plus positif et plus solidaire, permettant des connections entre des êtres humains". "Nos responsabilités sont de nature éducatives, économiques, émotionnelles, politiques, et surtout humaines" ;
- Pour **Esa Mohamed, président de l'Union Internationale des Architectes**, "les effets du changements climatiques sont réels... Les architectes doivent développer des solutions innovantes pour en réduire les conséquences... Ils doivent changer leurs pratiques... pour mieux répondre aux besoins de la communauté". Il nous fait part de son optimisme en notre capacité à "créer des solutions pour le futur". ▲

→→→ **PHILIPPE KLEIN**,
président du CIAF





Retraite
Prévoyance
Santé
Épargne
Action sociale

POUR HUMANIS, VOUS PROTÉGER, C'EST AVANT TOUT NOUS ENGAGER.

Notre Action sociale accompagne les salariés et les retraités, ainsi que les entreprises, sur nos expertises :

- Santé
- Bien vivre et bien vieillir
- Maintien à domicile et perte d'autonomie
- Aide aux aidants
- Deuil
- Handicap

Socialement engagée à vos côtés, retrouvez l'équipe de professionnels d'Humanis par téléphone au **N° Cristal 0 972 72 23 23**

ou rendez-vous sur nos sites internet pour plus d'informations :
travailleursante.fr • generation-plus.fr • ehpadhospiconseil.fr
humanis.com

FRED & FARID © Jodie Curtis - Crédits décembre 2010.

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale - N° SIREN 410 005 110 - siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris. Les institutions de Retraite complémentaire régies par le code de la Sécurité sociale : Abello (Arrco n°40) - Altea (Agirc n°11) | Sièges sociaux : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier 92240 Malakoff, CRE (Arrco n°280) - Ircafex (Agirc n°58) - NOVALIS Retraite Agirc (Agirc n°13) - NOVALIS Retraite Arrco (Arrco n°509) - CGRCR (Agirc n°5) | Sièges sociaux : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris - Iméo (Arrco n°630) | Siège social : 8 boulevard Vauban 59021 Lille Cedex.



AYPEI509-6085

Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com

Votre contact : **contact-branches@malakoffmederic.com**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

VIE SYNDICALE
SPÉCIAL CONGRÈS
46^E CONGRÈS DES ARCHITECTES
"NOUVEAUX ENJEUX"
MONTPELLIER, LES 29, 30 ET 31 OCTOBRE 2015

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.CONGRESDESARCHIS.COM

Plus de 700 visiteurs ont participé à l'évènement, avec de nombreux étudiants et jeunes architectes, des partenaires actifs et un record du nombre de congressistes enregistrés. "Venir au congrès, c'est se ressourcer, retrouver de l'énergie... L'année dernière je n'y suis pas allée... et mon année s'en est ressentie : démotivation notamment." Le témoignage spontanée de Sylvie du Lot et Garonne montre que c'est là que ça se passe : les échanges, les ateliers, les services, les débats... Et comme l'a dit Jean Nouvel dans la conférence qu'il a tenue avec François Fontes, le vendredi : "Il faut entrer dans le débat politique. Il faut une parole claire qui ne mélange pas tout". Ce travail est fait tout au long de l'année à l'Unsa. Il est restitué et amplifié au Congrès.

INAUGURATION OFFICIELLE DU 46^E CONGRÈS DES ARCHITECTES

DISCOURS DE KARINE SÉVERAC, PRÉSIDENTE DE L'USALR

"Au nom de l'Union syndicale des architectes du Languedoc-Roussillon, je suis heureuse de vous accueillir au Corum de Montpellier pour le 46^e Congrès des architectes dont le thème est "NOUVEAUX ENJEUX".

(...)

Pour la première fois, Montpellier reçoit le Congrès des architectes alors que l'architecture est partout dans cette ville, outil exclusif pour son développement qui lui a permis de devenir la huitième ville de France en trente ans, et dont son rayonnement dépasse largement le cadre de nos frontières.

De plus, notre ville, appréciée des étudiants, accueille comme Toulouse, une Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, l'ENSAM dont de nombreux diplômés sortent chaque année.

Tout était réuni pour que Montpellier puisse recevoir le Congrès des architectes, cette grande rencontre des acteurs de l'acte de bâtir et du cadre de vie.

(...)

Je souhaite aborder les NOUVEAUX ENJEUX auxquels notre profession est amenée à répondre, sous trois angles ; le désir, l'engagement et la colère.

La raison d'être des architectes, c'est le désir de concevoir, créer, envisager et projeter des espaces qui vous accueillent et vous souhaitent toujours la bienvenue. Nous sommes tour à tour des enfants criant dans une cour, un malade sur un lit d'hôpital, un soignant, un citoyen qui flâne dans les ruelles d'une ville ou le long des berges d'une rivière. Nous envisageons ce qu'un espace sera, ou deviendra. Nous portons une attention particulière là où vos yeux se porteront, où votre main se posera. Généreux et bienveillant, notre désir de concevoir et de réaliser le cadre bâti nous anime durant toutes les phases de ce long processus de l'acte de bâtir. Philippe Madec écrit dans l'un de ses ouvrages "La bienveillance donne sens. Bienveillance tant esthétique qu'éthique, tant pratique que



Marie-Françoise Manière, présidente sortante de l'Unsa, et Karine Séverac, présidente de l'USALR

Le 46^e Congrès des architectes a battu des records de fréquentation.



plastique. La différence entre bâtiment et architecture est là, dans l'attention amoureuse qui préside l'acte de concevoir pour l'autre. Quand on parle d'architecture, l'amour n'est jamais trop loin”.

Ici, de nombreux consœurs et confrères s'engagent à s'informer et à se former. Depuis bientôt quatre ans, l'USALR a suivi attentivement la mécanique de la production réglementaire et a anticipé les Nouveaux Enjeux pour notre profession et le cadre bâti.

Nous avons alors proposé aux architectes des formations adaptées à leurs besoins et des Ateliers Rencontres, juridique, social, administratif et technique animés la plupart du temps par un architecte et un expert. Ils sont destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle avec des sujets tels que le BIM, les Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) ou la Rénovation Globale.

Les architectes s'en saisissent pour augmenter et diversifier leurs compétences. Mais ce savoir-faire doit-être valorisé.

Pourtant en 2014, nous avons constaté **une baisse des effectifs des entreprises de 10 % et une baisse de 8 % des effectifs salariés.**

Le dumping des honoraires qui nous touche en Languedoc-Roussillon et touchent toute la profession, devient un fléau pour les économies locales, pour l'emploi, pour le déficit des compétences et du savoir-faire qui risquent peu à peu de s'étioiler de notre territoire. **Bien trop souvent, le critère du prix est prépondérant** dans les appels d'offres au détriment de la compétence de la maîtrise d'œuvre.

Qui peut penser qu'une coupe sur les honoraires d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui **n'impacte qu'à 2 % du coût global de l'opération, soit un investissement pérenne pour les collectivités et le paysage urbain ?**

En octobre 2014, les représentations syndicales de la maîtrise d'œuvre du Languedoc-Roussillon, sous le patronage de la Préfecture et des Associations des Maires de France des différents départements, ont organisé leur premier colloque à Montpellier autour de la thématique **“Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre ?”** qui a réuni plus de 190 personnes. Nous avons été heureux de ce dialogue qui s'est instauré durant cette journée **mais quels sont les actes concrets pour notre réalité quotidienne un an après ?**

Je souhaite partager avec vous ce dernier extrait de l'ouvrage de Philippe Tretiack : **“Quand de mauvaises conditions d'exercice s'imposent aux architectes, la mauvaise architecture qui en résulte s'impose à tous”.**

Notre NOUVEL ENJEU COMMUN est celui que demain, la création architecturale soit toujours d'intérêt public. L'architecture est l'art de bâtir nos villes. Elle a fait notre patrimoine et doit le faire pour demain.”
(...)



Agnès Vince, directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication



L'ancien et le nouveau bureaux de l'Unsa réunis pour une photo souvenir...



L'usage au cœur du projet

Animé par Lionel Carli, délégué du Bureau National de l'Unsa - Participants : Stéphanie Jannin, adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à l'urbanisme et l'aménagement durable, vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole ; Géraldine Gardette, directrice générale de Plaine Normande ; Aminata Koné, secrétaire générale de la Confédération Syndicale des Familles ; Jean-Luc Lauriol, architecte

Nouvelles organisations d'agences, regroupement d'entreprises

Animé par Nicolas Méric – Participants : Philippe Gallois “A.26 Architectures Paris”, Stéphane Goasmat architecte, Luc Monin, architecte Studio K Toulouse



DISCOURS DE MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE, PRÉSIDENTE DE L'UNSA

“... pour une fois, je peux vous annoncer quelques bonnes nouvelles

Nous avons obtenu que l'exercice de notre profession demeure réglementé, grâce à une action réactive et concertée avec l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL).

Nous avons réussi à limiter l'ouverture du capital de nos sociétés, pour conserver notre indépendance, seule garantie d'une véritable défense de nos clients.

Nous avons réussi à réintroduire la procédure de concours dans l'ordonnance relative aux marchés publics.

Cette année fut pleine d'espérance : une stratégie nationale pour l'architecture pour laquelle nous avons fait plus de 50 propositions, et un projet de loi sur la création, l'architecture et le patrimoine qui a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale.

Mais, en réalité, qu'en est-il ? Récemment, l'un de mes collègues du Conseil Supérieur de la Construction a qualifié ce projet de loi de “câlinage d'architectes”, et il n'a pas complètement tort.

Comment pouvons-nous nous satisfaire d'un seuil à 150 m², qui n'est qu'une simple mesure technique réclamée depuis plus de 3 ans, équivalent aux 170 m² de SHON de la loi de 1977, ou de l'affichage du nom des architectes sur les bâtiments ?

Certes, quelques mesures sont intéressantes, comme le recours à architecte pour le permis d'aménager, la promotion des concours d'architecture, les délais d'instruction réduits en cas de recours à architecte en dessous des seuils, la lutte contre les fausses signatures d'architectes, la dérogation possible aux réglementations pour des opérations expérimentales.

Mais, ces mesures sont-elles de nature à redonner à l'architecte les moyens nécessaires pour exercer ses missions ?

Ces mesures mettront-elles un frein ou inverseront-elles une situation catastrophique : la moitié des architectes libéraux a des revenus inférieurs à 20 000 € et notre revenu moyen a baissé de 30 % depuis 2008.

Ces mesures vont-elles enrayer la disparition des agences ? Plusieurs centaines d'entreprises en faillite et des milliers de licenciements ?

Ces mesures stopperont-elles le dumping des honoraires, qui dépasse 50 % sur certaines prestations ?

Et surtout, malgré la mise en avant par le rapport Bloche de la nécessité d'une architecture pour tous, ces conclusions vont-elles améliorer le cadre de vie des citoyens ?

Nous devons donc continuer à œuvrer pour que les propositions de l'Unsa se concrétisent par des amendements complémentaires, par des dispositions réglementaires, par des subventions pour encourager les collectivités à développer les projets urbains et des dispositifs fiscaux d'aide aux particuliers quand le recours à architecte est facultatif.

Je voudrais profiter de ce moment pour remercier Patrick Bloche qui porte ces propositions et dont la présence ici ce soir nous réjouit et confirme son engagement pour l'architecture.

Le 28 septembre, il concluait son intervention à l'Assemblée nationale par “Le moment est donc venu, ici et maintenant, de passer des discours aux actes !”

Nous ne pouvons que souscrire à cette déclaration et nous attendons ces actes.

Nous devons continuer à nous battre contre les marchés globaux, dont le recours est étendu dans l'ordonnance relative aux marchés publics. Ils doivent rester une exception et être



Étudiants jeunes archis, l'insertion dans la vie professionnelle

Organisée avec l'école d'architecture de Montpellier

Animé par Brigitte Mias de l'école d'architecture de Montpellier



La rénovation globale

Animé par Michel Subira-Puig, membre du Bureau National de l'Unsa chargé des pratiques professionnelles - Participants : Pascale Asselin, président d'Untec ; Claude Dufour, président du Synamome ; Emmanuel Gloumeau, Green Actitud, représentant le CINOV



L'habitat participatif : une alternative culturelle, sociale et économique face au déficit du marché pour produire et concevoir un cadre de vie acceptable.

Animé par Christian Faliu, président de l'Unsa 95 - Participants : Alain Costes, architecte de la coopérative Atelier 15 Ivry ; Olivier David, porte parole d'Habicoop

Offre globale

Animé par Michel Jarleton, délégué Unsa à la formation - Participants : Michel Klein, directeur des sinistres de la MAF ; Alain Maugard, président de Qualibat ; Jacques Paul, architecte



encadrés. Cette action est menée avec l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'œuvre et les petites et moyennes entreprises de construction gravement menacées par ces contrats.

À part un marché unique de travaux, quel intérêt pour une collectivité dans ces contrats globaux au coût bien supérieur à un marché classique ? Ces marchés globaux **suppriment des emplois locaux** en privant les entreprises locales d'un accès à ces marchés, et **figent le projet** dès la passation des marchés alors que la Loi MOP établit un dialogue constructif entre le maître d'ouvrage et l'architecte pendant toute l'élaboration du projet.

Nous **devons continuer à nous battre pour une intervention stricte et contrôlée des sociétés publiques d'ingénierie pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale** avec nos agences et les bureaux d'études privés. Cette menace revêt une gravité d'autant plus importante que l'ordonnance relative aux marchés publics prévoit une intervention de ces sociétés sur le secteur concurrentiel à hauteur de 20 % de leur activité. Mesdames et messieurs les élus, **croyez-vous que ces structures sauveront votre économie locale et serviront l'intérêt général en ruinant les entreprises privées dont les impôts participent au développement de vos collectivités ?**

Si le Gouvernement veut montrer aux citoyens que la France dispose encore d'un zeste de souveraineté, il doit maintenant le prouver par des textes qui mettent un terme à ces dérives et par le courage de maintenir en vigueur des procédures qui ont fait la preuve de leur efficacité pour le bon usage des deniers publics.
(...)

Le Gouvernement peut, et doit, relancer la construction. Il doit relever les dotations aux collectivités au lieu de les diminuer, car leur baisse induit automatiquement un ralentissement, voire l'arrêt, des constructions d'équipements publics, alors que se dessinait une faible reprise des investissements 18 mois après les élections municipales.



L'architecte du quotidien

Animé par Giovanni Sérafino, architecte, membre du Conseil National de l'Unsa, président de l'Unsa Lorraine-sud, co-président Lorraine, et Michel Bonneau, architecte

Cette année d'élections successives, départementales et régionales, va encore être catastrophique pour la filière, combien de mois va-t-il se passer avant que ces collectivités investissent à nouveau ?

François Hollande a annoncé, ici même, plusieurs mesures favorables aux logements sociaux, dont on peut se réjouir, mais dans le même temps l'État envisage de se désengager partiellement en ponctionnant le fonds de péréquation de la caisse de garantie du logement social ou les revenus locatifs des offices HLM.
(...)

Mon mandat de présidente de l'Unsa s'arrête cette année. Je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder durant ces quatre années passées avec vous, fière des actions menées avec succès, frustrée des combats inachevés mais soyez assurés que je continuerai toujours à défendre les architectes car je suis intimement persuadée **que l'architecture fait la ville meilleure, que l'architecture rend la vie meilleure.** ►

Retrouvez l'intégralité des discours sur
<http://syndicat-architectes.fr/evenements/discours-dinauguration-du-congres-de-montpellier-2015/>



Le reportage photos du Congrès a été réalisé par Brigitte Hase, photographe.

ÉDITO



FRANZ NAMIACH,
DIRECTEUR DE LA
CONSTRUCTION
FRANCE
HABITATION - OGIF

DU BIM ET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

En qualité de maître d'ouvrage, nous portons le besoin ; nous maîtrisons les fonctionnalités du projet et, à ce titre, nous représentons les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné. Des lors, l'un des facteurs clef de réussite d'un projet relève de notre capacité à définir clairement ce besoin, à le valider avec les différentes parties prenantes pour une meilleure intégration future de l'opération au sein de nos gestions locatives et techniques. Plus l'objet naissant est débattu et accompagné dans sa phase de conception, meilleur est le résultat. Si nous croisons cette exigence programmatique avec l'urgence de produire des logements en grand nombre en maîtrisant la qualité, les délais et les coûts tout en tenant compte d'exigences réglementaires toujours plus nombreuses et en perpétuelle évolution, nous sommes naturellement amenés à envisager de nouveaux outils pour piloter ces différentes phases de validation.

Le BIM est une réponse possible. Au-delà de la prouesse technologique, la maquette BIM est l'expression d'un nouveau mode de faire basé sur une collaboration permanente entre les différents intervenants à l'acte de construire s'appuyant sur une compréhension partagée et sur la transparence à toutes les étapes du projet. L'architecte, maître de l'œuvre, initie et articule cette nouvelle démarche.

La maquette portant en elle l'ensemble des contraintes spécifiques liées au site, des propositions nouvelles du concepteur, des fournisseurs revisité ou amendé. Elle tient compte des contraintes n'étant possible, chacun se trouve responsabilisé à son niveau et en regard de son rôle. Pour rendre ce mode opérant et facilement répliquable, nous devons ensemble répondre à un paradoxe, être libre de créer et pourtant définir des standards pour les données et leurs échanges entre parties. Nous allons expérimenter et arrêter les organisations autour de cette maquette, paramétrer les accès, définir les responsabilités et les missions de chacun. Cette nouvelle approche, probablement l'innovation la plus importante de notre secteur, nous amènera progressivement à nous éloigner d'une ère plus "artisanale" pour aborder le bâtiment comme des industriels dont le BIM s'inspire. C'est ce que le club BIM Prescrire va nous apporter : un espace d'échange et d'expérimentation entre sociétés complémentaires partageant le même désir de mieux concevoir et travailler ensemble.

Les Entretiens de la Prescription



← **LYCÉE FLORENCE ARTHAUD À SAINT-MALO (35)**
20 JANVIER 2016
→ Maîtrise d'ouvrage : Conseil Régional de Bretagne
→ Maître d'ouvrage déléguée : SEMAEB
→ Architectes : LIARD & TANGUY Architectes



← **BÂTIMENT DE RECHERCHE DE L'INSTITUT DU VÉGÉTAL À BEAUCOZÉ (49)**
26 JANVIER 2016
→ Maîtrise d'ouvrage : SPLA de l'Anjou
→ Architectes : Chabanne & Partenaires

PROGRAMME
ET INSCRIPTION
SUR LE SITE
INTERNET DU
CLUB PRESCRIRE,
RUBRIQUE
"CALENDRIER"

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→ → → LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

WWW.CLUBPRESCRIRE.COM



Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMOURCISABLES ALESTA® ET TEDDUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.
→ **LILIANE DURRIS**
E-mail : liliane.durris@axaltacs.com
Tél. : 04 77 96 70 33
Site Internet : www.powder.axaltacs.com



LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...
→ **GUILLAUME DETHAN**
Sustainable Construction Expert
Tél. : 01 4964 55-52 / Port. : 06 07 15 48 89
E-mail : guillaume.dethan@basf.com



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
→ **JULIEN LEPELERS**
E-mail : julien.lepers@xella.com
Port. : 06 45 28 33 21
Site Internet : www.fermacell.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
→ **BRUNO MONCELET**
E-mail : b.moncelet@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr



CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.
→ **SOPHIE GAUTHIER**
Tél. : 01 48 61 70 80
E-mail : contact@vedafrance.com
Site Internet : www.vedafrance.com



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
→ **ALAIN BIRAULT**
E-mail : alain.biraault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24
Site Internet : www.lafarge.com



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
→ **STELLA NANECOU**
E-mail : s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com

www.basf.com

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...

BASF
The Chemical Company

NOUVELLE APPLICATION MASTER BUILDERS SOLUTIONS



Master Builders Solutions lance son application dédiée à ses activités Adjuvants du béton, Travaux souterrains, Revêtements de sol résine et Etanchéité.

À partir de votre PC, tablette, smartphone ou iPhone, vous pouvez télécharger nos fiches techniques, DOP, brochures, obtenir les coordonnées de vos contacts régionaux, être informés de nos événements...

Grâce à la mise à jour régulière de notre "App", vous êtes informés au jour le jour de l'ensemble de nos actualités.

GUILLAUME DETHAN
SUSTAINABLE CONSTRUCTION EXPERT

<https://www.basf.com>

www.chapeseche.fr

Configurateur de chape sèche fermacell



PHILIPPE RÉMY
DIRECTEUR TECHNIQUE

philippe.remy@xella.com

www.fermacell.fr
Tél. : 01 47 16 92 90

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.

fermacell

NOUVEAU CONFIGURATEUR INTERACTIF DE CHAPE SÈCHE FERMACELL

SYSTÈME TOUT VERRE INTÉGRÉ

Fermacell, spécialiste des systèmes de construction sèche écologique à base de plaques fibres-gypse et plaques ciment, a mis en ligne son configurateur pour la réalisation de chapes sèches à l'aide de ses plaques de sol Fermacell. Simple d'utilisation et doté d'une interface intuitive, www.chapeseche.fr est un outil qui permet aux professionnels et particuliers de trouver la solution de chape sèche Fermacell la mieux adaptée à un projet de construction neuve ou de rénovation.

Le configurateur guide l'internaute à travers cinq étapes qui déterminent les besoins du projet en fonction de critères-clés ; il indique ensuite la solution optimale et l'ensemble des produits (plaques, colles et accessoires) nécessaires au projet. Il permet également d'accéder à des brochures, des fiches techniques et une vidéo 3D de mise en œuvre des plaques de sol Fermacell.

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES
COULISSANTS DEPUIS 95 ANS



OPENTEC F80

**SYSTÈME PLIANT POUR CLOISON TOUT-VERRE
UNE GAMME AUX FORMES HARMONIEUSES QUI
CONJUGUE CONFORT & DESIGN.**

OPENTEC F80 est le produit rêvé des professionnels pour les fermetures d'intérieur, les restaurants, les hôtels, les centres commerciaux, les aéroports...

Caractéristiques :

- poids maximum d'un panneau : 80 kg
- dimensions maximum d'ouverture : 9 x 2.7m
- nombre de vantaux : 2 à 12 (6 + 6)
- largeur maximum de panneau : 1m
- épaisseur de panneau : 10/12/12.7mm

Des atouts incomparables : les dimensions les plus étendues du marché, un système verre percé suspendu qui confère une assurance de tenue, un système facile à monter, des modules de réglage pratiques d'accès, une gamme pensée pour son ergonomie et son confort d'utilisation, une finition parfaite au design épuré, des matériaux résistants : aluminium anodisé et acier inoxydable, une serrure fabriquée en France, développée spécifiquement pour le produit.

Grâce à OPENTEC F80, les espaces gagnent en luminosité et en impact tout en optimisant les m² !



RACHEL PERROT
ASSISTANTE MARKETING

E-mail : s.nanecou@mansion.com

Tél. : 03 81 50 56 77

www.mansion.com

www.mansion.com

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS
D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908



SOPRACOVER GREEN

**LA MOQUETTE SYNTHÉTIQUE QUI DONNE VIE À VOTRE
TERRASSE !**

Avec SopraCover Green, la toiture-terrasse devient un nouvel espace convivial et optimise vos surfaces à vivre.

Plus vraie que nature, SopraCover Green est une moquette synthétique confortable et agréable au toucher. Résistante aux UV et de dimensions 25m x 2m, SopraCover Green se décline en deux versions : SopraCover Green Master et SopraCover Green Déco. SopraCover Green offre une finition esthétique, idéale pour toitures-terrasses accessibles privatives ou non accessibles, en climat de plaine.

Les plus de SopraCover Green :

- nouvel espace convivial sur votre terrasse,
- doux au toucher et facile d'entretien,
- esthétique avec des fibres fines,
- simple et rapide à mettre en œuvre,
- résistant aux UV, à l'eau et à la moisissure.



E-mail : contact@soprema.fr

PÔLE COMMERCIAL

Tél. : île-de-France +33 (0)1 47 301 19 19

Autres régions de France +33 (0)4 90 82 52 46

www.soprema.fr



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES
D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

→ ISABELLE BONNET

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56

Site Internet : www.minco.fr

nora

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES
EN CAOUTCHOUC

→ RÉMI DUVERT

E-mail : remi.duvert@nora.com

Tél. : 01 69 33 14 53

Site Internet : www.nora.com/fr

Promat

ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION
PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE
ET ACOUSTIQUE

→ SAMUEL ESKENAZI

E-mail : s.eskenazi@promat.fr

Port. : 06 45 20 35 83

Site Internet : www.promat.fr



RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS
CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

→ DENIS SCHMIT

Port. : 06 71 17 43 44

E-mail : denis.schmit@rector.fr

Site Internet : www.rector.fr



SOLUTIONS NOVATRICES ET DURABLES EN ALUMINIUM :
FENÊTRES, PORTES, MURS-RIDEAUX, SYSTÈMES
COULISSANTS, PROTECTIONS SOLAIRES ET VÉRANDAS.

→ SANDRINE GARCIA

Tél. : 01 64 13 85 52 / Port. : 06 87 68 40 37

E-mail : sandrine.garcia@reynaers.com

Site Internet : www.reynaers.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE
GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

→ BRUNO CARREL

E-mail : denis.schmit@rector.fr

Port 06 71 17 43 44

Site internet : www.rector.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ
DEPUIS 1908

→ THIERRY SONET

E-mail : tsonet@soprema.fr

Tél. : 04 90 82 79 66

Site Internet : www.soprema.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
→ **CHRISTOPHE BARRUEZO**
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49
Site Internet : www.schluter-systems.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
→ **RÉGIS MOTTE**
E-mail : rmotte@schuco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
→ **ÉRIC LAINE**
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr



FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF
→ **PHILIPPE ANTOLIN**
Port. : 06 07 02 41 75
Email : philippe.antolin@terreal.com
Site Internet : www.terreal.com



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOILETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM
→ **MURIELLE LANGLAIS**
E-mail : murielle.langlais@tisas.fr
Port. : 07 86 26 31 30
Site Internet : www.volets-thiebaut.com



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
→ **JEAN-CLAUDE GIRAUD**
Tél. : 01 45 13 45 13
Port. : 06 07 66 13 50
E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Site Internet : www.weber.fr



FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...
→ **CELINE BROCHEREUX**
E-mail : celine.brochereux@xella.com
Port. : 04 74 28 90 15
Site Internet : www.ytong.fr

www.volets-thiebaut.com



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOILETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM

VOLET BRIO

UNE ALTERNATIVE AU VOLET BOIS, TANT SUR LE PLAN ESTHÉTIQUE QUE FONCTIONNEL



Avec le lancement de ce produit inédit, Thiebaut Industrie, spécialiste dans la fabrication de volets battants et coulissants, en Bois, PVC et Aluminium, depuis 50 ans, a souhaité insuffler un vent de créativité.

BRIO est constitué d'un panneau trois plis, de 32mm, très stable dimensionnellement et présentant une résistance élevée. Ses charnières se fixent sur un rail, lui-même implanté sur le champ du volet de façon extrêmement discrète. BRIO s'ouvre et se ferme par l'intermédiaire d'une crémone encastrée, dotée d'une poignée contemporaine. L'ensemble de ces éléments confère à BRIO, un esprit moderne.

Bénéficiant de la nouvelle offre de finition sur les volets bois, BRIO jouit de la garantie minimale de 3 ans sur les peintures, (sous conditions).

Disponible en version lisse ou dans une gamme de trames, classique, irrégulière ou oblique, BRIO est proposé à la finition dans l'ensemble des teintes RAL.

MURIELLE LANGLAIS DIRECTRICE MARKETING

murielle.langlais@tisas.fr
www.volets-thiebaut.com
Tél : 03 29 94 49 09

L'Association QUALITEL et son organisme certificateur CERQUAL Qualitel Certification, en collaboration avec l'Unsa, ont organisé la 5^e édition des **Trophées Jeunes Talents le 29 octobre à Montpellier**, à l'occasion du 46^e Congrès des Architectes.

Pour la troisième année consécutive, l'ENSA Lyon a remporté le Trophée Jeunes Talents 2015 pour son projet "Bâtiment du vent" présenté par Pierre Barbet, Camille de Gaulmyn et Agathe Revil-Signorat.

Le projet "Le Petit Ensemble" présenté par Diane Andason, Raul Artero, Victor Guyon et Charles Papon de l'ENSA Clermont-Ferrand a également reçu la mention spéciale.



Le Club Prescrire a organisé un **atelier sur le BIM** lors du 46^e Congrès des architectes.

“ ARCHITECTE POLITIQUE ” RENCONTRE AVEC STÉPHANIE JANNIN...



Stéphanie Jannin est vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole et adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à l'Urbanisme et l'Aménagement durable. Architecte diplômée de l'École Nationale Supérieure de Paris-Belleville, elle réalise son stage de fin d'études auprès de Paul Chemetoff et part ensuite s'installer à Montpellier où elle s'oriente vers l'urbanisme. Durant ses 10 années d'exercice en cabinet, elle a pu aborder tous les échelons d'un projet d'urbanisme. Aujourd'hui cette expérience l'aide à appréhender ses missions d'élu.

Architecte-urbaniste de formation, qu'est-ce qui vous a conduit aux fonctions politiques que vous occupez aujourd'hui ?

L'urbanisme, c'est une grande part de politique et la politique, c'est bien souvent de l'urbanisme ! Ces deux notions sont très liées et dans ma pratique en cabinet, je sentais qu'une part importante de la décision se prenait dans cette sphère qui m'était alors étrangère. C'est à ce moment, il y a 7 ans, que j'ai rencontré Philippe Saurel, alors adjoint à l'urbanisme. Convaincue qu'il serait le prochain maire de Montpellier, je lui ai proposé mes services et c'est ainsi que l'aventure a débuté. Élu sans étiquette de parti politique, il a pu ouvrir sa liste à des civils et cela m'a permis d'intégrer son équipe.

De par leur formation, les architectes ont cette manière de regarder la société avec bienveillance, altruisme et parfois beaucoup de désintérêt (ce qui est assez rare aujourd'hui) et de vouloir que les gens vivent bien, vivent mieux... C'est une démarche très politique finalement. Je ne m'étonne donc pas de voir des architectes engagés en politique et je pense qu'il pourrait y en avoir beaucoup plus. En revanche, au niveau de la formation initiale, cette porte vers les collectivités n'est pas encore valorisée, or c'est un mode d'exercice de la profession offrant de superbes possibilités de carrière.

Vous êtes vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole et 2^e adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à l'Urbanisme et l'Aménagement durable. Comment vos deux fonctions s'articulent-elles ?

Depuis 2014, nous avons pu mettre en place une grande cohérence des politiques publiques avec Philippe Saurel. Avant cela les deux collectivités étaient très fracturées : la Ville de Montpellier fonctionnait totalement en roue libre par rapport à l'agglomération et vice-versa. Pour autant mon exercice au quotidien est bien différent sur mes deux délégations : côté Métropole, je suis sur une approche territoriale très stratégique avec une planification à court, moyen et long terme ; tandis que sur ma délégation d'adjointe à l'urbanisme, je gère le flot opérationnel quotidien de toutes les autorisations d'urbanisme (Montpellier, c'est 40 000 signatures, 200 gros permis de construire et 2 000 autorisations par an), auquel s'ajoute un regard en matière de développement sur les différents quartiers de la ville.

La ZAC Saint-Roch, projet porté par la Ville de Montpellier, est un bon exemple de cette cohésion. À la Métropole, nous avons identifié une demande de bureaux très connectés en plein centre ville, à laquelle le projet ne répondait pas. Grâce à cette connexion entre les deux collectivités, nous avons pu

L'ARCHITECTE A CE REGARD SUR LA SOCIÉTÉ QUE LE POLITIQUE DOIT AVOIR.

réajuster rapidement la programmation pour y mettre un peu moins de logements et un peu plus de bureaux et créer ainsi un centre d'affaires.

Lors de votre intervention au Congrès des architectes, vous avez évoqué la “culture de l'aménagement durable” propre à Montpellier. De quoi s'agit-il ?



La Ville de Montpellier est caractérisée par sa biodiversité, une forte croissance démographique et la vulnérabilité de son territoire (notamment liée aux phénomènes hydrauliques et caniculaires). Notre démarche, en termes d'aménagement du territoire, consiste à aborder ces trois thèmes de manière globale sans les hiérarchiser les uns par rapport aux autres, sans opposer urbanisme et environnement. Cela signifie que l'on ne va pas arrêter de construire afin de protéger l'environnement et *a contrario* que l'on ne va pas construire partout et n'importe comment. La feuille de route que le Président Saurel m'a fixée c'est de préserver sur notre territoire montpelliérain 2/3 d'espaces naturels et agricoles et de réserver 1/3 à nos besoins en construction liés à la croissance démographique et à notre développement économique. Enfin, à chaque fois qu'on urbanise une zone, nous avons systématiquement pour objectif de réparer les dommages qui peuvent être causés ou même encore, d'améliorer la situation environnementale. ▲

JEAN NOUVEL ET FRANÇOIS FONTÈS, DES PARCOURS DISTINCTS MAIS PARTAGÉS

Entre Jean Nouvel et François Fontès, ce n'est pas une histoire neuve. Les deux architectes, se connaissent depuis 1984 et sont devenus amis autour d'une passion commune pour la tauromachie. Depuis, ils ont collaboré professionnellement pour la reconstruction urbaine de la ville de Nîmes, pour le cube bleu de l'hôtel de ville de Montpellier, entre autres. Les voilà aujourd'hui amis et associés.

François Fontès, architecte est aussi homme d'affaires, la liste des réalisations de sa société Hugar est impressionnante dans la région de Montpellier. Il a même pris la tête des Ateliers Jean Nouvel pendant que celui qui a été distingué du prix Pritzker (en 2008), se consacrait à la création.

François Fontès, diplômé section géographie urbaine, et histoire de l'art et contextuelle à l'Université Paul-Valéry est un patron-architecte à succès. Spécialiste de l'ingénierie financière, il est éclectique : "il a d'abord fait de l'archéologie en Algérie".

Jean Nouvel, lui, rêvait de devenir peintre, ses parents l'orientent vers les études d'architecture. Il s'inscrit dans cette discipline à l'École des beaux-arts de Bordeaux en 1964 et est admis, en 1966, premier au concours d'entrée de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris dont il sort diplômé en 1972.

Les deux ont accepté de discuter autour du sujet tellement vaste : "Quel rôle pour l'architecte aujourd'hui et demain ?".

"C'est une discussion de famille aujourd'hui", a entamé Jean Nouvel, "car nous sommes tous dans cette salle, inquiets pour l'avenir de la profession". Il a souligné le rôle sociétal et la responsabilité de l'architecte devant l'histoire de notre pays : "On attend de ce professionnel une vision, un projet, une synthèse."

Mais la crainte de cette profession, face à une "techno-structure" et aux systèmes de responsabilité qui l'ont mise de côté, fait que l'architecte se retrouve avec le souvenir d'un métier... Par rapport aux évolutions des systèmes et au danger des contrats globaux, Jean Nouvel exprime son désappointement : "L'architecte peut de moins en moins de choses..."

il va falloir demander ..., que les grandes décisions soient prises sous la responsabilité d'un architecte. Il a le savoir et le rôle social, il ne peut pas uniquement obéir à l'entrepreneur..."

Ces constats, tous les professionnels réunis au 46^{ème} Congrès des architectes à Montpellier les ont faits. Et alors, quoi faire, comment recouvrer ce plaisir de créer, de gérer et de bâtir ?



"Il faut penser aux générations à venir et ne pas rester dans ce silence !!" s'est emporté Jean Nouvel.

L'architecture est un art de transfert... Donc de négociation.

François Fontès a "essayé de comprendre le système" et sa solution est de rapprocher les deux parties pour mieux travailler ensemble. Il a incité les architectes à tenter de faire comme lui, en s'essayant à la promotion et donc, mieux comprendre les rouages du processus général. Il a regretté aussi que la seule profession aussi importante sur le territoire (promoteur immobilier) ne soit pas sanctionnée par un diplôme, et a encouragé le législateur à se pencher rapidement, sur cette question.

"L'architecte doit redevenir un poète !", Jean Nouvel a proposé que l'on remette à plat les stratégies de développement d'une Métropole afin de redonner sa place à la profession. "Il faut que l'architecte remette l'Art dans la ville" a-t-il ajouté.

Le problème des travailleurs détachés, l'avenir de la profession, tous les thèmes importants ont été abordés mais la dernière question a été une demande de l'Unsfa pour que Jean Nouvel apporte son soutien médiatique au combat qu'elle mène contre les Partenariats Public Privé et les contrats globaux.

La réponse du plus médiatique des architectes a été "Je suis prêt à me battre avec l'Unsfa..., tout le monde est requis,... en dehors de la profession aussi,... ça ne peut pas être un combat corporatiste...c'est cette lutte là qu'il faut organiser calmement, efficacement, avec clarté...c'est une entreprise longue, difficile, qui doit être liée à une stratégie, au dialogue avec le politique, avec les élections..."

L'événement a été applaudi par une salle debout et émue.

La suite est à construire mais les fondations sont déjà solides... ▲

→→→ YANN FERNANDEZ, ANIMATEUR JOURNALISTE





LE 47^E CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES

SE TIENDRA AU CENTRE DES CONGRÈS "BELLEVUE" DE BIARRITZ DU 6 AU 8 OCTOBRE 2016.

Le Pays-Basque est une région privilégiée, entre océan et Pyrénées, réputée pour sa convivialité, sa gastronomie, sa culture et ses traditions séculaires, et la qualité de ses paysages.

L'Union des Architectes du 64-40 vous accueillera à Biarritz, au centre-ville de la station balnéaire aux architectures Belle Époque et Art Déco, au Bellevue, le Centre des Congrès aménagé par Jean-Michel Wilmotte, avec sa vue imprenable sur la Grande Plage.

Suivez toutes les infos sur www.congresdesarchis.com

UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES – 29, BLD RASPAIL 75007 PARIS – TÉL. : 01 45 44 58 45



LANCEMENT DE L'ÉDITION 2016 DU PRIX DU PROJET CITOYEN

Créé en 2001 et placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, ce prix récompense les acteurs d'un parcours de concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen. L'opération primée devra associer à la démarche de concertation la prise en compte de l'expression architecturale et être terminée depuis moins de 3 ans.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Une équipe réunissant :

- **le maître d'ouvrage** : collectivité, bailleur, maître d'ouvrage privé, comité de quartier, association ;
- **le maître d'usage** : utilisateur, habitant, résident ;
- **le maître d'œuvre** : représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de paysagiste, urbaniste, scénographe.

Ainsi, les projets issus de concours peuvent difficilement entrer dans cette catégorie puisque le programme doit être totalement défini avant le lancement du concours. A contrario, tous les projets de constructions neuves, d'extensions et d'interventions lourdes sur existant, dont le programme a été élaboré en totalité ou partiellement avec le maître d'ouvrage et l'utilisateur, seront retenus.



INSCRIPTION

1^{re} étape: dès aujourd'hui complétez et retournez le bulletin d'inscription téléchargeable sur :

<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

2^e étape: ATTENTION, cette année votre dossier de candidature est à envoyer pour le **30 juin 2016**. Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'Unfsa :

<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

RÉSULTATS

La proclamation des résultats et la remise du prix auront lieu lors de notre 47^e Congrès à Biarritz les 6, 7 et 8 octobre 2016.

CONTACT

Estelle Palucki – Unfsa – Union nationale des syndicats français d'architectes

29 Boulevard Raspail 75007 Paris

Tél. : 01 45 44 58 45 – congres@unfsa.com



PRIX DU PROJET CITOYEN 2015

Créé par l'Unsa, le Prix du projet citoyen est le prix d'architecture qui valorise la concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen.
Patrick Bloche, député et président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale a remis, jeudi 29 octobre, le Prix du projet citoyen à ses lauréats, Yves Perret et Fabrice Perrin.
Deux mentions ont été attribuées à Laurent Pézin ARC.AME architecture et Yannick Champain de l'agence Vivarchi.

LAURÉAT

L'ÉCOLE DE MONOBLÉ, UNE NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE DANS UN PETIT VILLAGE DU GARD (30)

Architectes : Yves Perret, Marie-Renée Désages et Fabrice Perrin/Archistem
Maître d'ouvrage : La mairie de Monoblet
Maîtres d'usage : Les institutrices, instituteurs et les élèves

Construire une école à Monoblet... ?

Proposer aux habitants-citoyens une architecture :

- attentive au développement local et utilisant largement des techniques de l'écoconstruction (réutilisation de pierres de récupération, murs de béton de chanvre, isolants de laine de bois...)
- soucieuse de mettre en place une part significative de matières renouvelables (bois d'œuvre régional de la structure poteaux-poutres et bois-énergie pour le chauffage)
- inscrite dans les grands cycles écologiques (bilans CO₂ très bas, participation à l'amortissement hydraulique par noues et toitures végétalisées, attention portée aux températures des parois, sobriété énergétique pour le chauffage et l'éclairage). Ce projet est BBC+ cahier des charges ADEME ce qui le place dans la perspective des évolutions futures de la réglementation thermique d'aujourd'hui.

Permettre au village l'utilisation de la salle de motricité pour d'autres activités hors temps scolaire (une école n'est utilisée qu'environ 50 % du temps d'une année).

Offrir aux parents des commodités de fonctionnement par la proximité école, cantine et stade (sécurité, commodité).

Donner aux maîtres un outil de travail simple, efficace, confortable et loyal (utilisation de finitions "bio" favorables à la santé, lumière naturelle partout, douceur des ambiances, précision et efficacité de l'organisation...).

Accueillir le paysage.

... et surtout accueillir nos enfants en leur dessinant un **lieu de vie** qui, nous l'espérons, contribuera à nourrir leurs souvenirs demain :

"... tu te souviens, nous étions à l'école de Monoblet..."

Ainsi, peut-être, se tricotent les temps... !

Nous avons construit quatre classes dont une équipée pour les petits, deux ateliers pour les activités plus salissantes, des sanitaires, quelques services, une salle de motricité, un préau et une cour. Elle distribue chaque classe. Quelques arbres viendront ombrer l'ensemble et amortir les ardeurs estivales... patience : ça pousse...les arbres ne seront centenaires que dans cent ans. Nous avons mis en place une volumétrie "tapie" dans le terrain



en souvenir des restanques. Les volumes bas laissent les vues ouvertes depuis les pentes du village et surtout ne volent pas le lointain au plus proche voisin. Il faut qu'il puisse aimer l'irruption de ce bâtiment, la terrasse végétale sera son premier plan avant les lignes de collines et les ruines d'un château tout au fond.

Construire ne se réduit pas à réaliser, ou pire, à produire des mètres carré !

Construire est un moment de vie : vie de ceux qui décident, vie de ceux qui élaborent, vie de ceux qui réalisent puis ensuite vie de ceux qui utilisent et même vie de ceux qui transformeront... Nous nous amusons déjà en imaginant les discussions hésitantes, incomplètes, fausses parfois des archéologues dans quatre mille ans, trop contents d'avoir trouvé trace de fondations en ce lieu où la montagne devient un peu plus abrupte ! Là aussi peut-être, se tricotent des temps : plus larges, plus grands... !

Tout commence par l'échange, il faut dire, il faut parler...



Très vite, la confiance arrive, nous passons de Messieurs Perret et Perrin à Yves et Fabrice. Changement de statut au fil des séances de travail. Le concours d'architecture qui attribue la commande publique se fait et se gagne dans le silence. Par contre, concours gagné, tout devient possible.

Les discussions au long des phases d'étude interrogent, modifient et précisent :

Je ne vous dis pas leur longueur pour décider la hauteur des limites de la cour. Elles seront basses avec un sol souple côté petits et un sol de terre stabilisée côté grands : nous n'élèverons pas nos enfants derrière de hautes barrières et sur un sol de goudron !

Pour la phase chantier, les échanges se poursuivent d'une autre manière.

Un conseiller municipal est avec nous à chaque rendez-vous de chantier.

Je dois dire que face à certaines difficultés, l'échange se transforme en véritable soutien.

Un employé municipal, virtuose de la pierre, nous a bâti un long soutènement et quelques murets dans la cour : un bonheur de collaboration et une aide efficace au financement.

La Mairie a lancé une souscription citoyenne pour impliquer davantage la population : 40 000 € ont été récoltés auprès des habitants et financent l'informatique.

“Leur vie, leurs gestes, leur école”

Le projet est rendu au prix initial, façon de faciliter la gestion de l'argent public.

Les parents, les grands parents sont là.

Nous débattons avec eux, nous les accueillons devant les dessins en train de se faire puis sur le chantier... Ils vont sentir, dire, comprendre et finalement “habiter” en imagination bien avant que tout soit terminé. Nous sommes las des “chantiers interdits au public” alors qu'avec juste un effort d'organisation, c'est tellement facile.

L'architecture est au cœur des discussions, ce n'est pas si fréquent.

Et pour les enfants, c'est pareil, version méthodes actives (Freinet n'est pas loin).

Encadrés par une mosaïste professionnelle, ils ont revêtu les supports des lavabos avec les déchets de carrelages donnés

par le carreleur. Plus tard, ils ont fabriqué avec une potière des carreaux de terre cuite aujourd'hui posés dans l'espace du conte. Ils ont choisi et apporté une belle pierre à notre employé municipal virtuose pour qu'il l'incorpore dans les murets. Il fallait les voir chercher “leur” pierre lors d'un rendez-vous de chantier.

Faire et voir se faire : tricoter le temps !

Et les entreprises là-dedans ?

Certes un chantier fabrique des espaces. Mais il doit aussi fabriquer ou perfectionner des savoir-faire. Le maçon met en œuvre des bétons de chanvre pour la première fois, coule du béton de ciment blanc auto-plaçant, fait un brise-soleil avec une pierre plate, réalise des pieds de poteaux en pierres brutes de carrière coupées sur le dessus, monte un mur courbe...

Le charpentier réalise une structure aux systèmes de contreventement inhabituels, met en place des bambous (Anduze) comme supports de végétation pour la protection solaire.

Le plombier pose les lavabos fabriqués par la potière ou met en place des becs de robinets fabriqués par ses soins.

Le menuisier découpe des porte-manteaux inspirés de Jean Arp dessinés échelle 1 par l'architecte, incorpore un vitrail dans un double verre.

Le carreleur habille le lave-mains des petits.

Le plâtrier installe des formes libres au plafond des classes.

Le peintre étale de la peinture sans COV, stabilise les surfaces de chanvre avec une colle cellulosique.

L'étanchéité végétalise la terrasse et habille de zinc les gargouilles en bois.

Et pour brouiller la limite des rôles, l'architecte s'y met aussi : Fabrice découpe les mannequins du mur contreventant le préau, livre des bois flottés pour faire un poteau et des porte-serviettes, dessine et pose les stickers de la signalétique, et même corrige quelques défauts... !

Nous amenons aussi sur le chantier des intervenants qui s'y trouvent rarement : pour ce projet la vitrailiste et la potière. Une sorte de 1 % artistique vraiment incorporé au projet. La présence bienveillante d'artisans d'art voisins.

Une école habitée : le temps se tricote doucement. ▲

→→→ YVES PERRET, ARCHITECTE



LES MENTIONS

CONSTRUCTION DE 150 LOGEMENTS COLLECTIFS À SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (95)

Architecte : Laurent Pézin, ARC.AME Architecture et Aménagement
Maître d'ouvrage : Emmaüs Habitat
Maîtres d'usage : Les locataires de la Résidence Blanche de Castille

Située au cœur de Saint-Ouen-l'Aumône, la résidence Blanche de Castille a été touchée par l'incendie de l'un des bâtiments et une rénovation ambitieuse de cette cité "historique" a été engagée. En parallèle, l'enquête triennale menée par Emmaüs Habitat a révélé qu'une majorité de personnes âgées et vieillissantes habitaient cette résidence. Dès lors, a émergé une volonté de faire un projet pilote avec les seniors et de favoriser leur maintien à domicile.

L'opération présente une variété typologique : logements collectifs, logements en duplex ou logements traversants avec jardin au rez-de-chaussée. Cette diversité d'usages favorise la richesse du quartier et permet à chacun d'y trouver sa place.



La concentration des petits logements à rez-de-chaussée et au premier niveau sur l'ensemble de l'opération permet d'offrir une intégration aisée des logements dits "seniors" au sein de la résidence.

LA MAISON CRISTINO GARCIA : 12 LOGEMENTS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES À SAINT-DENIS (93)

Architecte : Yannick Champain, Vivarchi
Maître d'ouvrage : Solidarités Nouvelles pour le Logement – Association SNL Prologues, Union d'Économie Sociale, entreprise solidaire
Maîtres d'usage : Groupe local de solidarité Cristino Garcia (voisins du quartier et futurs habitants)

Le quartier Cristino Garcia, à 200m du Stade de France, s'inscrit dans le territoire de "La Plaine", l'une des plus grandes zones d'activités d'Europe dans les années 1960. Ce territoire présente comme particularité la dissociation de la propriété des sols et des murs.



À l'occasion de la rénovation urbaine, qui correspond également à la fin des baux en cours, des procédures d'expropriations sont engagées et les familles se voient obligées de partir vivre ailleurs.

En 2009, les habitants du quartier, avec le soutien de la mairie, s'organisent en groupe solidaire pour continuer à habiter le quartier où ils sont installés depuis 1945, et à y maintenir une véritable mixité sociale - ces personnes sont issues de l'immigration espagnole, italienne, portugaise et d'Afrique du nord. Solidarités Nouvelles pour le Logement, en raison de son engagement solidaire, a été choisi comme maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est confiée à Yannick Champain, de l'agence Vivarchi. Dès sa conception, le projet s'est appuyé sur l'engagement des habitants du quartier.

Les plans de construction, coproduits, incarnent la vision partagée d'un habitat adapté et porteur de lien social.

Le projet est constitué de 12 logements répartis sur 3 bâtiments reliés et distribués par des coursives extérieures. Forme urbaine, traditionnelle du quartier, l'implantation en L des bâtiments ouvre un espace commun privatif en cœur de parcelle de 200 m² en pleine terre où un emplacement est prévu pour les vélos et voitures d'enfants.

Ces logements sont proposés en PLAi, garantissant un niveau de loyer adapté aux niveaux de revenus des ménages les plus fragiles du quartier.

Remerciements :

Merci à nos partenaires : le Groupe Abvent et Ikos consultant

Merci à tous les candidats. Grâce à leur participation, nous avons réalisé une exposition des dossiers reçus pour l'édition 2015 du Prix du Projet Citoyen.

FORMATION

NOUVELLE SESSION DE FORMATION PAMO 2016

Depuis 2004, le GEPA programme la formation Programmation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (PAMO) à destination des professionnels de l'aménagement de l'espace (architectes, urbanistes, paysagistes, géomètres, ergonomes...). Élaborée sur un cycle de 17 jours, cette formation longue et ambitieuse vise à dispenser un enseignement spécifique et opérationnel. Elle a notamment pour objectif de répondre à ce besoin de spécialisation en programmation architecturale.



La maîtrise des différentes étapes de la programmation est indispensable à tout processus de conception. Le programme ne doit donc pas se réduire à un simple document normatif, il nécessite savoir-faire et compétences. Dans ce but, les cours sont conçus pour permettre aux stagiaires, in fine, de s'intégrer à des équipes de programmation, de maîtrise d'ouvrage, voire de maîtrise d'œuvre dans une perspective de diversification. Proposant un cursus à la fois approfondi et adapté aux exigences des activités professionnelles de chacun, cette formation leur permet d'enrichir leur parcours et d'acquérir un savoir-faire complémentaire en programmation architecturale. En effet, rendue obligatoire pour les projets publics en 1973, la programmation a été confirmée et renforcée par la loi MOP de 1985 qui y a notamment introduit la dimension économique. Le programme doit définir clairement les aspects qualitatifs du projet tels que les attentes et priorités du maître d'ouvrage, la description fonctionnelle de l'organisme, les espaces nécessaires à celui-ci, les niveaux de performance requis, la vie future dans l'équipement projeté.

Pour répondre au mieux à ces exigences, le processus de programmation doit notamment s'appuyer sur les principes suivants :

- s'effectuer en collaboration étroite avec le maître d'ouvrage afin de comprendre clairement ses intentions, ses priorités et ses attentes, dans une vision d'avenir et l'assister dans ses choix successifs ;
- se dérouler conformément à une méthode rigoureuse et selon un processus itératif de décision ;
- devenir l'émanation d'un groupe pluriel de personnes concernées par le projet : décideurs, utilisateurs, usagers... ;
- aboutir à un document final clair, complet et cohérent – le programme – qui deviendra la base du cahier des charges permettant de consulter divers maîtres d'œuvre, en s'assurant du respect de leur créativité ;
- faire en sorte que ce programme puisse constituer un document de référence tout au long de l'opération, permettant au maître d'ouvrage d'en respecter les limites économiques et la conformité aux objectifs initiaux.

Ce processus, complexe et ambitieux, fondé sur l'écoute, la concertation et la production d'un document explicite et mobilisateur, nécessite compétence et savoir-faire. Il requiert le recours à un métier à part entière : le programmiste.

La formation PAMO est donc l'opportunité d'acquérir de nouveaux outils renforçant les propositions présentées aux

donneurs d'ordre avec une meilleure maîtrise des études pré-opérationnelles.

Organisée en cours regroupés par thèmes séquencés sur 2 ou 3 jours consécutifs toutes les 2 semaines, de mars à mi-juillet, PAMO est aussi l'occasion pour les stagiaires de réinventer leurs pratiques professionnelles, de rencontrer d'autres profils et d'échanger sur leurs expériences. D'horizons professionnels et géographiques variés, les stagiaires PAMO se constituent au fil des mois en un véritable groupe propice à l'enrichissement mutuel. Ainsi se créent des opportunités de collaborations ponctuelles ou de partenariat, confortées et entretenues par l'intégration des stagiaires de chaque session au réseau du "Club PAMO" fort de plus de 150 membres à ce jour.

Encadré par une équipe pédagogique d'enseignants de qualité, le GEPA propose un cursus qui a une cohérence d'ensemble, articulant les enseignements fondamentaux de la programmation à des activités de travaux dirigés et d'atelier. Ils interviennent sur la base d'un enseignement directement opérationnel et porteur d'une véritable valeur ajoutée pour les participants.

La culture de la qualité dans l'enseignement, l'attention portée à chaque stagiaire et la recherche continue de l'amélioration des sessions de formation constituent des préoccupations prioritaires qui sous-tendent la formation PAMO tout au long de son déroulement. ▲

Alain Grandjean,
responsable pédagogique de la formation PAMO

La formation PAMO offre une **approche innovante** de la programmation basée sur des méthodes s'adaptant aux contextes d'intervention et aux démarches participatives, autour d'une étude de cas concret avec une collectivité maîtrise d'ouvrage.

La formation PAMO se déroule sur 17 jours découpés comme suit :

17-18 mars 2016 19-20 mai 2016
31 mars et 01 avril 2016 02-03 juin 2016
14-15 avril 2016 15-16-17 juin 2016
28-29 avril 2016 30 juin et 01 juillet 2016

Pour en savoir plus :

01 53 63 24 00 - gepa@formation-architecte.com

INFOS SOCIALES

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

NOUVELLE RÉGLEMENTATION SOCIALE ET RISQUES PRUD'HOMMAUX SYNTHÈSE DE L'ATELIER SYNDICAL - 46^E CONGRÈS DES ARCHITECTES

Objectifs : informer les architectes employeurs sur comment mieux prévenir et gérer les contentieux prud'homaux

Intervenants :

- **Thierry Le Berre**, vice-président de l'Unsa, chef de la délégation patronale Unsa en Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective
- **Jean-Michel Dresse**, architecte, conseiller prud'homal Poitou-Charentes
- **Maître Cyprien Pialoux** du cabinet Flichy Grangé Avocats, spécialiste en droit social.

Les chiffres clés¹ :

- 210 Conseils de prud'hommes (CPH) en France
- 187 651 nouveaux contentieux devant les Conseils de prud'hommes en 2014, dont 33 311 référés
- Affaires en cours au 31 décembre 2014 : 223 419
- Au CPH, la durée entre la saisine et le jugement est approximativement de :
 - 13 mois en moyenne en France
 - 2 à 3 ans en région parisienne
 - 6 mois en province
- 67,7 % des décisions des Conseils de prud'hommes font l'objet d'un appel

LE CPH : C'EST FACILE, PAS CHER ET ÇA PEUT RAPPORTER GROS

Le taux de condamnation est d'environ 60 % pour l'employeur. À l'opposé, le risque pour le salarié est quasi nul, si ce n'est le coût de son avocat.

QUI VEUT LA PAIX PRÉPARE LA GUERRE

Le CPH est le contentieux du précédent et de l'écrit. Dans l'éventualité d'une rupture du contrat de travail, il est donc fondamental d'anticiper tout contentieux. À cet effet, l'employeur dispose de différents outils sur lesquels il peut s'appuyer :

- dans le cadre d'un licenciement pour faute, l'employeur peut notamment s'appuyer sur un ou plusieurs avertissements écrits remis en main propre contre décharge ou en courrier recommandé avec accusé de réception relatifs à un fait fautif du salarié (ex : tout retard ou absence injustifiée) ;
- dans le cadre d'un licenciement pour insuffisance professionnelle, l'employeur peut s'appuyer sur un ou plusieurs

comptes-rendus signés par les deux parties remis, le cas échéant, lors de l'entretien annuel d'évaluation ou de l'entretien biennuel² ;

- dans le cadre d'un différend relatif aux heures supplémentaires, l'employeur peut s'appuyer sur une fiche de temps, qui peut se traduire par la mise en place d'un relevé mensuel retraçant l'historique des heures supplémentaires, des heures de repos compensateur de remplacement, des congés payés et des RTT ;
- dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude, l'employeur doit pouvoir justifier de démarches actives, de recherche de propositions de reclassement, de transformation ou d'aménagement du poste pour permettre le reclassement du salarié, au besoin par une réduction de son temps de travail. Charge donc à l'employeur de demander au médecin du travail les éléments relatifs à la capacité résiduelle du salarié. La lettre de notification du licenciement est l'élément déterminant du contentieux car elle fixe les limites du litige. Elle nécessite donc un investissement important en termes de temps et de moyen (l'assistance d'un avocat spécialisé en droit social et/ou du service juridique de l'Unsa –réservé à ses adhérents– est vivement recommandée).

UN MAUVAIS ARRANGEMENT VAUT MIEUX QU'UN BON PROCÈS

Le principal intérêt de la conciliation est de faire face aux aléas et longueurs d'une procédure contentieuse. De plus, les parties ont la possibilité de personnaliser l'accord transactionnel en y insérant des clauses sur les points suivants : obligation réciproque de non-dénigrement, engagement réciproque de confidentialité, aménagement des paiements, adaptation de la durée du préavis, véhicule de fonction, ordinateur portable de fonction...

La Loi Macron avait introduit un plafond pour les indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse mais ce dispositif, auquel les entreprises étaient favorables, a été invalidé par le Conseil Constitutionnel³ au motif que le critère lié à la taille de l'entreprise est contraire au principe d'égalité devant la Loi dès lors qu'il ne présente aucun lien avec le préjudice subi par le salarié.

ÉTAT DES LIEUX DES VALEURS DU POINT 2016

Le tableau ci-dessous est communiqué afin de vous informer sur l'état des lieux des négociations en Commission Paritaire Régionale (CPR) relatives aux valeurs du point 2016.

Nous vous rappelons, au regard du Code du travail, que l'entrée en vigueur de la valeur du point 2016 de votre région ne s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016 qu'aux entreprises adhérentes au(x) syndicat(s) d'employeurs signataire(s) de l'accord régional de salaire minimum conventionnel.

À la date de rédaction de cet article, ces valeurs du point 2016 ne s'appliqueront donc pas au 1^{er} janvier 2016 aux adhérents de l'Unsa, notamment dans les régions suivantes, dans lesquelles les syndicats territoriaux membres de l'Unsa ne sont pas signataires de l'accord : Guadeloupe, Languedoc-Roussillon, Limousin, Martinique, Midi-Pyrénées, PACA, Rhône-Alpes.

Un tableau plus complet sera diffusé sur notre site internet fin janvier afin d'informer nos adhérents de la date d'entrée en vigueur de leur valeur du point 2016. ▲

Région	VP 2015	Évolution VP 2015 / 2016	VP 2016
ALSACE	7,47 €	0,94 %	7,54 €
AQUITAINE	7,58 €		En cours
AUVERGNE	7,54 €	0,93 %	7,61 €
BOURGOGNE	7,53 €	1,06 %	7,61 €
BRETAGNE	7,47 €		En cours
CENTRE	7,50 €	1,07 %	7,58 €
CHAMPAGNE-ARDENNE	7,39 €	0,95 %	7,46 €
CORSE	7,52 €	1,06 %	7,60 €
FRANCHE-COMTÉ	7,53 €	0,93 %	7,60 €
GADELOUPE	7,51 €	1,07 %	7,59 €
GUYANE	7,52 €	0,66 %	7,57 €
ÎLE-DE-FRANCE ZONE 1 (75, 92, 93, 94)	8,03 €	0,99 %	8,11 €
ÎLE-DE-FRANCE ZONE 2 (77, 78, 91, 95)	7,93 €	0,99 %	8,01 €
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7,34 €	1,09 %	7,42 €
LIMOUSIN	7,75 €	1,16 %	7,84 €
LORRAINE	7,38 €		En cours
MARTINIQUE	7,52 €	0,93 %	7,59 €
MIDI-PYRÉNÉES Haute-Garonne pour coef. ≤ à 320,	7,51 €	1,07 %	7,59 €
MIDI-PYRÉNÉES Haute-Garonne pour coef. > à 320	7,43 €	1,21 %	7,52 €
MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. ≤ à 320	7,41 €	0,94 %	7,48 €
MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. > à 320	7,34 €	1,09 %	7,42 €
NORD-PAS DE CALAIS	7,42 €	0,94 %	7,49 €
BASSE-NORMANDIE	7,55 €	1,06 %	7,63 €
HAUTE-NORMANDIE	7,54 €	1,06 %	7,62 €
PAYS-DE-LA-LOIRE	7,53 €		En cours
PICARDIE	7,28 €		En cours
POITOU-CHARENTES	7,35 €	1,09 %	7,43 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7,52 €	1,20 %	7,61 €
RÉUNION	7,47 €		En cours
RHÔNE-ALPES départements 01, 38, 69, 73, 74	7,59 €	1,05 %	7,67 €
RHÔNE-ALPES départements 07, 26, 42	7,50 €	1,07 %	7,58 €

Nous vous rappelons que seuls les adhérents de l'Unsa peuvent bénéficier, **de manière illimitée**, du service juridique de l'Unsa, alors n'hésitez plus : adhérez en ligne en vous rendant sur www.unsa.com

- 1) Les chiffres-clés de la Justice 2015
- 2) Article V.1.8 de la convention collective des entreprises d'architecture
- 3) Décision n°2015-715 DC du 5 août 2015

→→→ **CHRISTOPHE YUEN,**
Co-responsable des Affaires Juridiques
& Sociales de l'Unsa



COLLECTIVITÉ LOCALE POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

UN MODÈLE DE SENS, DE VALEUR ET D'INNOVATION

« Nous sommes en crise », c'est ce que l'on nous dit pour que nous produisions encore et toujours moins cher. Ma génération est née et a grandi dans la crise, le chômage et n'a jamais connu la pleine croissance. Cette croissance promise ne reviendra pas. D'ailleurs, est-elle un bienfait à l'heure où il faudrait consommer moins de ressources naturelles ?

Oui, nous sommes en crise mais en crise de valeur et en crise de sens. Comment vivre et se projeter dans un monde où le seul paramètre est le coût. Et le coût de quoi ?

Les pouvoirs publics et leurs services sacralisent le code des marchés publics qui est devenu la référence dans le choix des projets pour départager les architectes. Les services techniques organisent le détournement de la prise de décision au travers de consultations basées sur des critères de jugements subjectifs, ne permettant de définir le mieux disant qu'au travers du prix. Les services s'efforcent de respecter le code et de protéger les collectivités des recours.

Nous n'avons pas encore tiré les leçons des Trente Glorieuses quand les plans d'urbanisme étaient réalisés selon « les chemins de grues » sans projet d'architecte. Que reste-t-il de cet héritage ? Quelles sont les véritables raisons de cet échec ? Le coût du renouvellement urbain doit-il être imputé au projet de base, aux choix réalisés ?

Les projets de renouvellement urbain menés ces dernières décennies ont-ils intégré les enseignements ou devons-nous encore une fois reconstruire à grands frais la ville avec les mêmes critères, les mêmes codes ?

La valeur d'usage d'un bâtiment n'est pas quantifiable. Le coût global, l'impact environnemental, les ressources locales ne peuvent être mesurées à la simple valeur économique. La culture architecturale, la qualité de vie n'ont pas de prix mais des avocats : les architectes.

Que voulons-nous laisser aux générations futures ? Des constructions durables issues de projets raisonnés et adaptés à leur usage ou des bâtiments construits par les architectes les moins disants ?

Les modèles doivent changer, il faut expliquer exposer et défendre ces valeurs pour qu'elles soient intégrées dans les choix des projets.

Les architectes doivent être choisis sur leurs projets, non sur des notes méthodologiques absurdes et des prix basés sur des programmes souvent établis au rabais.

Nous avons la responsabilité de donner du sens à notre travail et à l'acte de construire.

Nous ne devons pas avoir peur de confronter nos idées et nos projets pour que le débat se porte sur la qualité et sur des notions culturelles, sociales, humanistes et environnementales.

À l'heure où notre profession est en danger, nous devons refuser de nous laisser entraîner encore plus bas dans cette spirale contre-productive et décevante pour tous. Nous devons exiger

LES ARCHITECTES DOIVENT ÊTRE CHOISIS SUR LEURS PROJETS, NON SUR DES NOTES MÉTHODOLOGIQUES ABSURDES ET DES PRIX BASÉS SUR DES PROGRAMMES SOUVENT ÉTABLIS AU RABAIS.

que chaque projet soit l'objet d'une compétition sur le fond, basée sur des propositions architecturales rémunérées.

Le statut de l'élu doit être redéfini. Il doit retrouver son pouvoir de décision. C'est à lui d'arbitrer. Pour cela, il doit pouvoir s'appuyer sur différentes propositions afin de lui permettre de discuter et d'échanger sur le développement, les constructions et l'aménagement urbain plutôt que de suivre les propositions d'analyses des services techniques basées sur le principe de précaution et l'évitement des recours.

Nous avons la responsabilité des projets que nous concevons, de leur impact sur l'environnement.

Nous devons conquérir les moyens d'être à l'écoute des demandes des citoyens de la société participative. Nous devons avoir la reconnaissance qui nous permettra de jouer un rôle majeur dans la nécessité de changer la façon de construire, de répondre à l'obligation de puiser moins de ressources et de créer des bâtiments plus propres et moins énergivores, plus adaptés aux évolutions futures.

Les architectes doivent être solidaires pour avoir les moyens de l'innovation et la capacité d'inventer des modèles de bâtiments nouveaux adaptés aux enjeux actuels et futurs. ▲

→ → → **JEAN-LOUIS RADIGUE,**
Président du Syndicat des architectes du Cher
Président du Syndicat
des architectes du Centre



CENTRE
VAL-DE-LOIRE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

"L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE"

© PIERRE BOURLOIS ATELIER D'ARCHITECTURES

L'UNSA ET
L'ÉQUIPE DE
PASSION ARCHITEC-
TURE REMERCIENT
TOUS LES ARCHI-
TECTES AYANT
CONTRIBUÉ À LA
RÉALISATION DE
CE CAHIER DEDIE À
LA RÉGION CENTRE
VAL-DE-LOIRE PAR
L'ENVOI DE LEURS
DOSSIERS :

BD ATELIER D'ARCHITECTURE (JEREMY BEAUFREZ & FRANÇOIS DUMONT) ; ESPACE
PLURIEL (FRANCK BECUAU) ; SOPHIE BERTHELIER BENOÎT TRIBOUILLET ARCHITECTURE ;
LAB'O 52 (LUDOVIC BIAUNIER) ; BLATTER SAS D'ARCHITECTURE (FRÉDÉRIC BLATTER) ;
BOILLE & ASSOCIÉS (PHILIPPE BOILLE, BENOÎT LAVAT ET JÉRÔME SUQUET) ; ARCHI
3 (JACQUES BOYER) ; PIERRE BOURLOIS - ATELIER D'ARCHITECTURES (CÉCILE
GARCIA GIRAUD ET VIRGINIE LAURENDEAU) (1) ; ATELIER CHRISTIAN GIMONET (2) ;
IVARS&BALLET ARCHITECTES ASSOCIÉS ; SCPA ARCHITECTES JM LEMAIRE ; ATELIER RVL
LIDDELL&VIOT ; CYRIL MIROUX (3) ; SARL D'ARCHITECTURE PIRES VILLERET (SYLVIE ET
MIGUEL PIRES) (4) ; BRUNO ROBINNE (5) ; YVES TOULET ; SCP GAUCHERY - RADIGUE

© CYRIL MIROUX

© CHRISTIAN GIMONET

© SARL PIRES VILLERET

© BRUNO ROBINNE



ATELIER D'ARCHITECTURE ESPACE PLURIEL - FRANCK BECUAU SAINT-AMAND-MONTROND (18)

BASE NAUTIQUE DE VIRLAY, SAINT-AMAND-MONTROND (18)
Maîtrise d'œuvre : Atelier d'architecture
Espace Pluriel, architecte Mandataire ;
BET structure : J.M. Hemery ; BET fluides
et thermique : SEITH
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Amand-
Montrond
Date de réalisation : 2013- 2014

SOPHIE BERTHELIER BENOÎT TRIBOUILLET ARCHITECTURE

1) BEFFROI DE TOURS (37)

Maîtrise d'œuvre :
Sophie Berthelier
Benoît Tribouillet
Architecture
(en association avec
Ph. Fichet)
Maîtrise d'ouvrage :
Opac de Tours
Livraison :
septembre 2009



2) MÉDIATHÈQUE FRANÇOIS MITTERRAND, TOURS (37) :

CONSTRUCTION NEUVE D'UNE MÉDIATHÈQUE, SALLES DE LECTURE,
SALLE DE PROJECTION, AMPHITHÉÂTRE

Maîtrise d'œuvre : Sophie Berthelier Benoît Tribouillet
Architecture (en association avec Ph. Fichet)
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Tour(s)Plus
Date de réalisation : 2007 – 2008

BLATTER SAS D'ARCHITECTURE - FRÉDÉRIC BLATTER ORLÉANS (45) ET BOURGES (18)



1 ET 2) NOUVEAU QUARTIER AVARICUM, BOURGES (18) :

12 125 M² DE COMMERCES ET LOCAUX D'ACTIVITÉS,
81 LOGEMENTS COLLECTIFS ET PARKING

Maîtrise d'œuvre : Blatter sas d'architecture, architecte
mandataire / Arte charpentier architecte associé / Pingat
SNC Lavalin- BET structure / Serted - BET fluides et SSI
/ Ecotech – économiste / Alto – BET HQE / A. Taravella –
BET acoustique



Maîtrise d'ouvrage :
SCI Avaricum
Livraison : 2015



BOILLE & ASSOCIÉS TOURS (37)

PHILIPPE BOILLE, BENOÎT LAVAT
ET JÉRÔME SUQUET

“LA NEF” À TOURS (37) : REQUALIFICATION D'UN ANCIEN CENTRE DE TRI POSTAL EN UN IMMEUBLE MIXTE À ÉNERGIE POSITIVE

Maîtrise d'œuvre : Architecte mandataire Boille & Associés à tours, BET EGIS.

Maîtrise d'ouvrage : ART PROM

Date de réalisation : 2012 à 2014

ARCHI 3 – JACQUES BOYER BOURGES (18)

ESPACE JEAN ZAY À SAINT-MARTIN D'AUXIGNY (18) :

CENTRE DE LOISIRS ET ÉCOLE DE MUSIQUE

Maîtrise d'œuvre : ARCHI 3 – Jacques Boyer
(Architecte DPLG) ; SEIC – Bureau d'études
structures ; SEITH – Bureau d'études Fluides ;
Atelier Passage
(architecte paysagiste)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté
de communes
“Terres Vives”

Livraison :
septembre 2015



PIERRE BOURLOIS – ATELIER D'ARCHITECTURES CHAMBRAY LES TOURS (37)

CÉCILE GARCIA GIRAUD ET VIRGINIE LAURENDEAU

1 ET 2) EXTENSION ET RÉNOVATION DE FAÇADES D'UN
BÂTIMENT D'ACTIVITÉS “TPS” À CHÂTEAU-RENAULT (37)

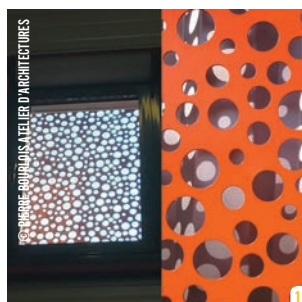
Maîtrise d'œuvre :

Pierre Bourlois Atelier d'architectures

Maîtrise d'ouvrage :

SCI BAT M.C.E

Livraison : 2014



3) EXTENSION ET RÉHABILITATION D'UNE MAISON DE RETRAITE
“LE PETIT CASTEL”, CHAMBRAY LES TOURS (37)

Maîtrise d'œuvre : Pierre Bourlois Atelier
d'architectures

Maîtrise d'ouvrage : SAS Le petit Castel, Korian

Livraison : 2010



1 ET 2) RECOMPOSITION DE L'ÎLOT MARNE À TOURS (37)
Maîtrise d'œuvre : Agence Ivars&Ballet
Livraison : juillet 2015

IVARS & BALLET ARCHITECTES ASSOCIÉS TOURS (37)



(1) Bâtiment "L'Arpège" regroupant les bureaux de la "Maison départementale de la solidarité" (THPE), 23 logements collectifs (BBC) en accession et des commerces en rdc (QUATRO PROMOTION).
(2) Résidence étudiants "Jardin des Lettres" de 118 chambres (THPE) (ICADE)

3) PÔLE CULTUREL "VAL D'OR ET FORÊT"
(RT 2005 -50 %), OUZOUEUR-SUR-LOIRE (45)
CONSTRUCTION NEUVE D'UN PÔLE CULTUREL
COMPRENANT UNE ÉCOLE DE MUSIQUE, UNE MÉDIATHÈQUE ET
UN AUDITORIUM DE 80 PLACES ORGANISÉS AUTOUR
D'UN ESPACE D'EXPOSITION.
Maîtrise d'œuvre : Agence Ivars&Ballet
Maîtrise d'ouvrage : Communauté
de Communes Val d'or et forêt.
Livraison : mars 2015

Vue rapprochée
sur l'auditorium



AGAURA ATELIER GAUCHERY – RADIGUE BOURGES (18) SYLVAIN GAUCHERY ET JEAN-LOUIS RADIGUE

CENTRE HOSPITALIER DE VENDÔME (41) :
CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ ET D'UN FOYER OCCUPATIONNEL
Maîtrise d'œuvre : SCP Gauchery – Radigue (mandataire) ;
AAD Architecte Paris ; Abac Ingénierie
Maîtrise d'ouvrage : Centre Hospitalier de Vendôme
Livraison : 2008



Priorité !

aux qualifications Sport&Loisir Qualisport, à validité d'1 an...

... avec des vrais
“Pro”



Maintenance

Aires
Sport & Loisir
Tennis

Programmation
Ingénierie Sportive

Patinoires

Matériels
Sportifs

Bâtiments
sportifs

Aires ludiques

Piscines

Sélectionnez les Entreprises
qualifiées Qualisport
pour vous garantir la pertinence de **compétences
techniques actualisées !**

Tél. 01 53 33 84 90
qualisport@wanadoo.fr

www.qualisport.com
Entreprises Qualisport sur toute la France





Projet : Construction de 60 logements locatifs sociaux et commerces en BIM "Miroir d'eau" Savigny-le-Temple (2014-2016) MOA : Valophis La Chaumière de l'Île de France ; Cabinet d'architecte : Karawitz ; BET : Decode BIM (BET BIM) – A.I.A Ingénierie Paris (BET Structure, VRD, Economiste) – AMOES (BET Fluides – Thermiques) – Acoustique & Conseil (Acousticien) / Mission Decode BIM : BIM Management du projet – Réalisation de la maquette numérique phase concours

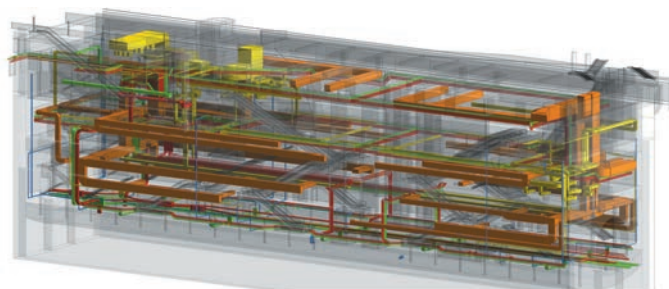
Decode BIM, l'orfèvre du BIM

Cette société multiservices du BIM, basée à Paris, élabore des méthodologies de travail à l'attention des maîtres d'ouvrage, des architectes et des sociétés d'ingénierie. Elle intervient par ailleurs en tant que conseil, tout comme elle travaille à des modélisations complexes avec un sens du détail tutoyant la haute couture.

Qu'il fut assistant au sein du cabinet de Jean Nouvel, chef de projet pour l'Agence RPBW de Renzo Piano ou architecte freelance pour François Deslaugiers, jusqu'à mettre les mains et l'esprit dans la modélisation 3D, Luca dal Cerro, co-fondateur de Decode BIM, s'est toujours laissé guider par l'imprévisible. "La vie c'est ce que l'on n'a pas programmé", aime-t-il rappeler.

Decode BIM, déjà connue pour avoir réalisé des travaux innovants sur le projet de La Canopée des Halles avec Ingérop, ne travaille pas seulement sur le contrôle des maquettes numériques 3D des entreprises, comme il le fait sur une partie du nouveau Tribunal de Grande Instance de Paris de RPBW, ou la synthèse de l'hôpital de Strasbourg avec Ingérop, ou encore des plans de la future gare d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre des projets du Grand Paris. Decode BIM travaille également sur la maquette numérique de l'existant. "Nous pouvons vraiment faire gagner du temps utile au projet. Un temps qu'architectes et ingénieurs peuvent mettre à profit pour se consacrer pleinement à leur art", explique cet adepte de Revit, tant dans ses dimensions architecturales, infrastructures que CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation).

"Ce logiciel permet dans sa diversité d'appréhender les problématiques d'un projet dans sa globalité. Afin de modéliser les bâtiments existants, nous travaillons à développer un plug-in qui nous permettrait de modéliser l'existant grâce à un scanner laser établissant un nuage de points traduit sur Revit de façon semi-automatique". Ainsi, le procédé serait similaire à un système de reconnaissance d'empreinte digitale... Particulièrement utile pour la modélisation de bâtiments anciens dont on ne connaît pas le cahier technique et dont la base de données est inexistante. Par ailleurs, le Generative Modeling permet à Decode BIM d'explorer de nouvelles formes ou de les décliner à l'infini en respectant précisément les contraintes du projet.



Projet : Gare Grand Paris Express Pont de Sèvres
MOA : La Société du Grand Paris ; Cabinet d'architecte : Agence Duthilleul ;
BET : Groupement SETEC TPI / INGEROP - Mission Decode BIM : support BIM aux équipes de projet des systèmes d'Ingérop

"Le cœur du réacteur, c'est la base de données de Revit", développe l'architecte et ingénieur.

"Nous faisons un travail important de veille technologique sur le volet exploitation de cette base. L'alliance d'une équipe jeune au savoir-faire des fondateurs de Decode BIM crée un environnement propice à l'innovation permettant de réduire les coûts de modélisation 3D d'un bâtiment existant."

"On sent toujours quelques réticences dans l'adoption de nouvelles techniques ou technologies. Or, le BIM constitue un appui formidable pour l'ensemble des corps de métier puisqu'il leur permet de se consacrer uniquement à leur métier. Pour les architectes, c'est se focaliser entièrement sur la création. Le BIM ne prétend en rien brider leur style ou leur coup de crayon. C'est au contraire une libération de la créativité."

Luca dal Cerro, co-fondateur de Decode BIM

CONSTRUIRE MIEUX, ENSEMBLE

AGENCE SONA



Emmanuel Sorin



Pierre Navarra

Pierre Navarra est ingénieur, Emmanuel Sorin est architecte. Durant 5 ans, ils ont travaillé dans la même agence d'architecture et d'urbanisme à Nantes. Tandis qu'Emmanuel travaillait en conception en tant que chef de projets de logements, Pierre occupait un poste de dessinateur projeteur. Emmanuel a ensuite rejoint l'agence In Situ, ce qui n'a pas empêché les deux compères de mener ensemble plusieurs projets. Leur complémentarité les a naturellement conduits à créer leur propre agence, SONA, en décembre 2014.

VOTRE PHILOSOPHIE ?

SONA est une agence d'architecture pluridisciplinaire portée vers l'échange.

Nous avons la conviction que la créativité naît avant tout d'un dialogue. C'est pourquoi, notre souhait est de réfléchir avec tous les interlocuteurs pour réaliser de meilleurs projets.

L'architecte est là pour proposer et pour insuffler des idées de projet au maître d'ouvrage et amorcer ce dialogue, l'ingénieur permet de construire les outils méthodologiques qui découlent de cet échange, l'un ne peut pas aboutir sans l'autre.

La méthode collaborative autour de l'outil informatique est un formidable catalyseur du dialogue à tous les moments du projet (Diagnostic, projet, DOE). La maîtrise totale des techniques de modélisation (BIM), doit permettre à l'ensemble d'une

“L'OUTIL NE DOIT PAS ÊTRE
UN FREIN À LA CRÉATION.”

équipe de maîtrise d'œuvre d'aller dans une même direction jusqu'au bout du projet.

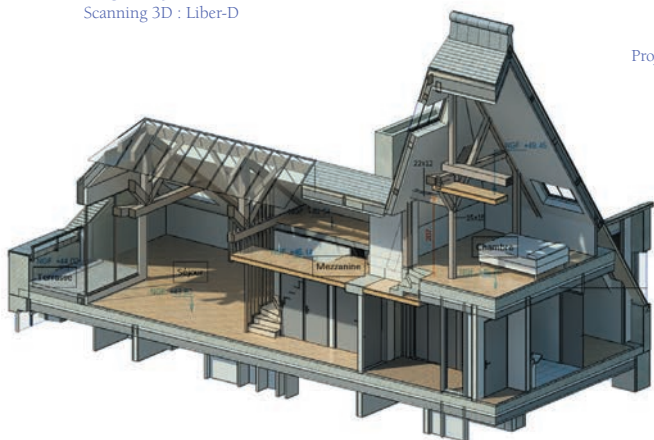
Enfin l'acte de construire doit être davantage réfléchi, particulièrement sur l'impact environnemental y compris une fois le projet réalisé. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la gestion et la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) sont des enjeux importants pour une meilleure économie de projet mais aussi un meilleur respect de l'environnement (énergétique, eau...). Nous souhaitons accompagner nos clients à la fois maître d'ouvrage et gestionnaire dans cette démarche.

Réhabilitation d'un bâtiment classé, Nantes centre



Modélisation des éléments existants

Image, maquette BIM, PRO : SONA 2015
Scanning 3D : Liber-D



Projet

LE BIM : RÉVOLUTION OU ÉVOLUTION ?

L'arrivée du BIM nous a conforté dans la complémentarité de nos métiers. Cela nous permet de répondre à des appels d'offres requérant de la technicité. La méthode BIM fait partie de notre quotidien, nous l'exploitons sur tous nos projets, de l'extension à la maison individuelle.

Pierre : Personnellement, je n'ai jamais travaillé sur Autocad mais directement sur Revit, j'ai toujours tout conçu en 3D, je travaille sur maquette numérique depuis 10 ans, ce n'est donc pas une révolution en ce qui me concerne...

Emmanuel : Ce qui, pour moi, a changé c'est l'intégration dans le modèle 3D de choses qui ne sont pas apparentes, c'est-à-dire le texte et le temps. L'utilisation d'une maquette renseignée en support unique d'informations demande une extrême rigueur et c'est sans doute la grande difficulté car il s'agit plus d'une approche d'ingénieur que celle adoptée en école d'architecture. Il faut y ajouter une bonne formation et mettre en place une méthode à l'échelle de l'agence pour s'y astreindre.

L'objectif de SONA est de porter la méthode BIM collaborative dans tous ses projets d'architecture, avec la mise en place d'équipes cohérentes réunissant architectes et ingénieurs. La finalité est de construire mieux, afin d'en faire bénéficier la maîtrise d'ouvrage par une conception mieux maîtrisée et plus pérenne. ▲



DES FRICHES URBAINES AUX QUARTIERS DURABLES
Emmanuel Rey, Sophie Lufkin – Presses polytechniques
et universitaires romandes – 14,20 €

Plusieurs exemples de projets de reconversion ont mis en évidence la pertinence des démarches visant à régénérer les friches urbaines en quartiers animés, attractifs pour l'habitat et propices au déploiement d'activités économiques, sociales et culturelles. Cet ouvrage dresse un état des lieux précis de la situation. À l'aide de multiples exemples, il se focalise sur les stratégies de régénération des friches urbaines dans une perspective de développement territorial durable. Il fournit enfin une panoplie de propositions concrètes, visant à transférer les enseignements tirés d'expériences pionnières en matière d'intégration de la durabilité vers les pratiques courantes de la planification urbaine.



GPS - GAZETTE POÉTIQUE ET SOCIALE
LE CORBUSIER, FIN DE CHANTIER À FIRMINY
ET CHRONIQUES APPELOUSES

Éditions Plaine Page – 15 € – Numéro dirigé par Yves Perret, architecte et poète, lauréat du Prix du Projet Citoyen 2015

Une nouvelle publication “sur” Le Corbusier... ? Non : une publication “depuis” l'œuvre de Le Corbusier... ! Travailler avec lui, comme l'a fait José Oubrerie avant 65. Plus tard, terminer le chantier de l'église de Firminy, habiter l'unité d'habitation, organiser des événements au couvent de La Tourette, rencontrer ses proches, naviguer dans son œuvre architecturale, plastique, écrite, poétique... Voilà ce que, à titres divers, les différents auteurs de cet ouvrage ont fait.



VILLES EN TRANSITION -
L'EXPÉRIENCE PARTAGÉE DES ÉCOCITÉS

Sous la direction de Florent Hébert – Éditions Parenthèses, collection Territoires en projets – 22 €

“Quel modèle pour un développement urbain durable en France ?” : telle était la question sous-jacente à la création de la démarche Écocité en 2008.

Conçues comme des laboratoires de la ville durable, les écocités mettent en œuvre des projets innovants en matière de conception urbaine, de mobilité, de gestion des ressources et de valorisation énergétique et bénéficient à ce titre d'un soutien public fort. Le livre capitalise les expériences des écocités les plus avancées, offrant une synthèse des témoignages recueillis lors de rencontres thématiques sur les sujets de la reconquête urbaine, des aménités, des énergies et de la mobilité.

BALARD

Sous la direction de Nicolas Chaudun
– Tallandier – Ministère de
la Défense – 39,90 €

Le ministère de la Défense a, en 2015, regroupé ses services et les états-majors des trois armées (terre, air, mer) en un lieu unique, en bordure du XV^e arrondissement de Paris.

Pour accueillir 9300 militaires et fonctionnaires, le ministère a choisi en 2007 le projet de Nicolas Michelin : un ample complexe (420 000 m²) englobant des bâtiments historiques, tel qu'un immeuble des frères Perret. Cette réalisation titanesque, sans équivalent dans la capitale, s'enracine dans un site dont la vocation militaire est ancienne : Bonaparte envisageait déjà de créer là un vaste plan d'eau dévolu aux exercices navals de l'École polytechnique. C'est l'histoire méconnue de ces franges de Paris, désormais baptisées par leurs usagers du seul nom d'une rue avoisnantes, Balard, que retrace cet ouvrage.



LOGEMENTS EN DEVENIR -

CONCOURS EN SUISSE 2005-2015

Bruno Marchand, Alexandre Vialet – Presses
polytechniques et universitaires romandes – 43 €

Complexes et hybrides : nous pouvons caractériser par ces deux termes une grande partie des logements collectifs conçus dans le cadre de concours organisés en Suisse entre 2005 et 2015. Ceci a certainement à voir avec le discours actuel sur la densité et le “construire la ville en ville”, une orientation qui implique de la part des architectes un travail fin avec des formes hybrides, issues souvent de la prise en compte de situations contradictoires et de valeurs contraires, telles que construire et préserver la nature.

Abondamment illustré, cet ouvrage présente l'analyse de près d'une cinquantaine de projets de concours de logements collectifs en Suisse de 2005 à 2015, faisant notamment ressortir un véritable revival des immeubles à cour et des formes non dictées par les règles de la composition, d'inspiration souvent organique.



ARCHISTORM

8,90 €

Dossier spécial “Laissez (enfin)
Berlin se construire elle-même”



Le béton s'invite sur les façades



i.design



**EFFIX
ARCHITECTURE**

i.design EFFIX ARCHITECTURE est une solution minérale pour l'habillage de façades. Grâce au béton, matière polymorphe elle se révèle être une véritable source d'inspiration pour les architectes, désireux de travailler la peau, la surface et l'enveloppe du bâtiment.

- une fixation 100 % invisible
- une pose facilitée grâce à un rainurage présent sur la longueur
- des panneaux d'angles permettant des finitions soignées
- des joints creux ou fermés
- une possibilité de surtoiture



crédit photos : www.architectures.com - Raoul Dobremel

*Alliance réussie de minéralité,
d'esthétique et de technicité...*

communication@ciments-calcia.fr



Ciments Calcia
Italcementi Group



SÉCURITÉ INCENDIE



EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE



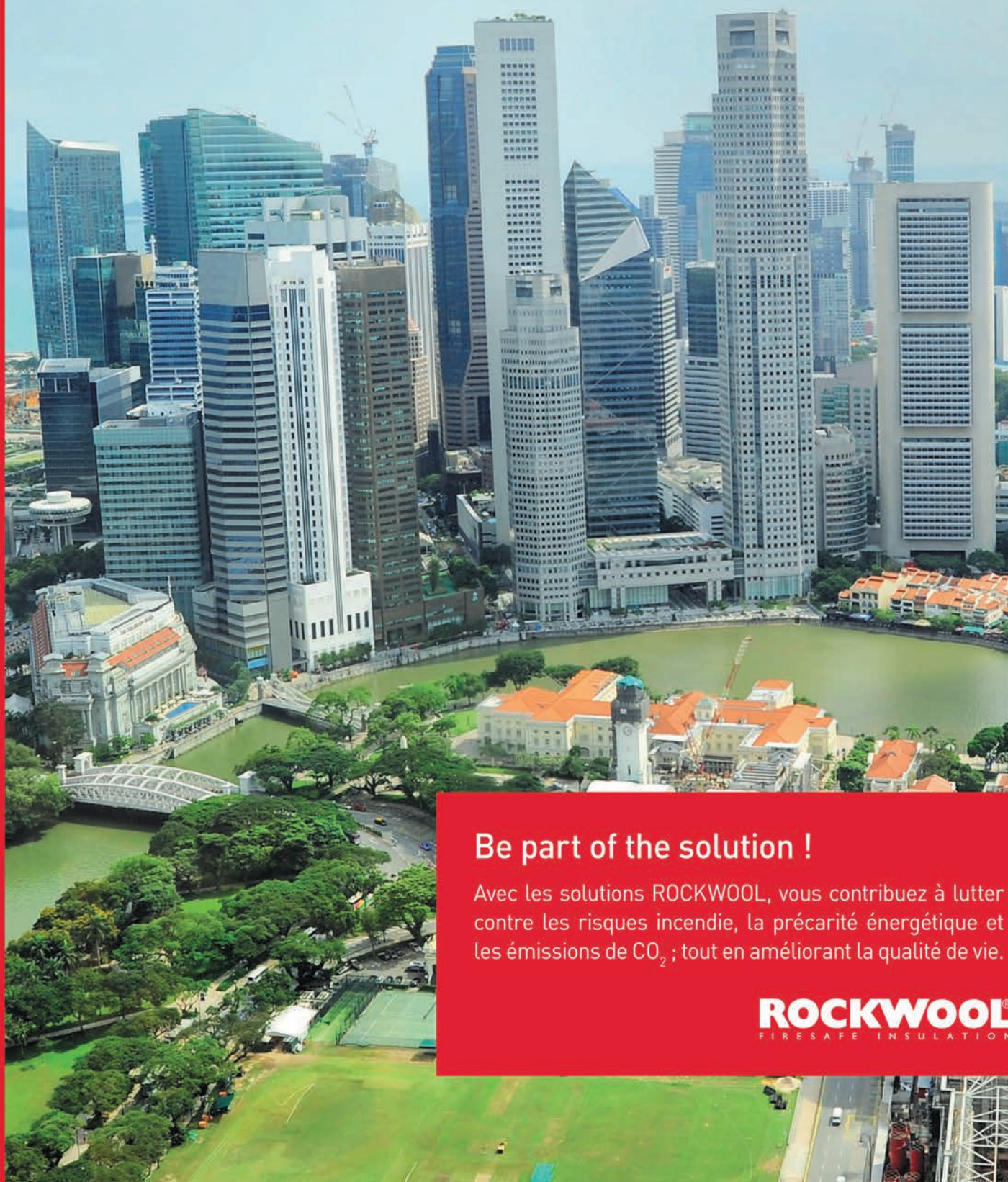
ENVIRONNEMENT



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



QUALITÉ DE VIE



Be part of the solution !

Avec les solutions ROCKWOOL, vous contribuez à lutter contre les risques incendie, la précarité énergétique et les émissions de CO₂ ; tout en améliorant la qualité de vie.

ROCKWOOL®
FIRESAFE INSULATION